

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 63 (1990)

Heft: numéro spécial: Spécial Fribourg

Artikel: Fribourg

Autor: Schaller, Jean-Marc / F.M. / Schorderet, Claude

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-129129>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

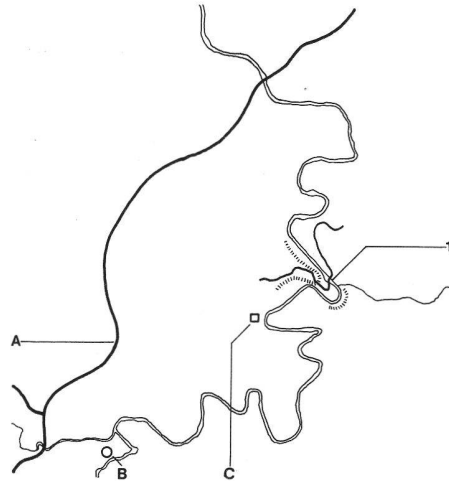
FRIBOURG

1. DE L'ORIGINE À NOS JOURS

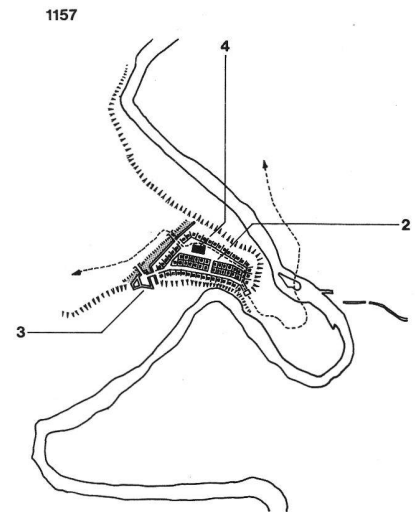
L'intérêt de cette introduction (tirée du volume 1 «Inventaire et diagnostic», mars 76, Plan d'aménagement local de la commune de Fribourg) réside dans le fait de mieux comprendre les relations de cause à effet qui existent entre un événement historique, sa traduction physique et les effets structurants qui en résultent. Ces événements ont dicté d'une manière décisive l'orientation de l'ordre structurel de la ville de Fribourg. Actuellement encore, l'empreinte de cette orientation structurelle agit de façon prépondérante sur le tissu urbain.

Les figures I à XII illustrent chronologiquement les emplacements ayant fait l'objet d'un événement significatif et dont la portée répond aux préoccupations évoquées.

I. AVANT LA FONDATION

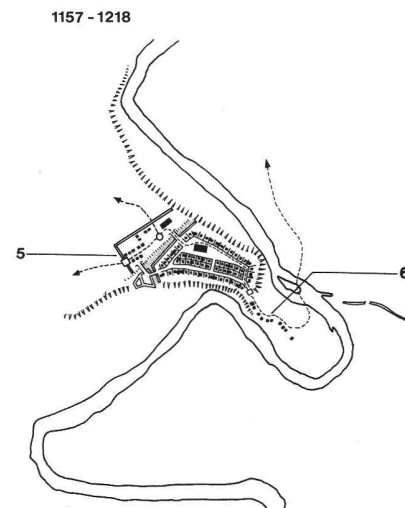


II. FONDATION DE LA VILLE

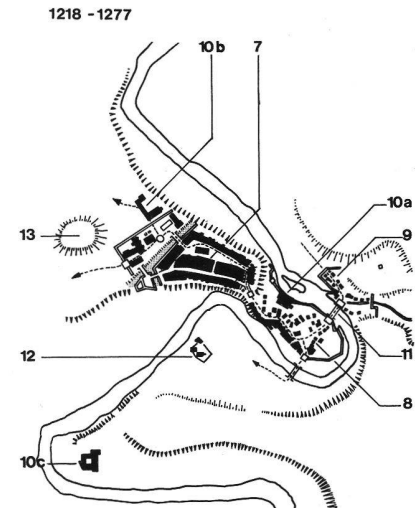


- A Voie romaine
- B Ville celtique près de Châtillon
- C Château du Moyen-Age au Champ des Cibles
- 1 Gué franchissant la Sarine
- 2 Fondation de la ville par la formation du quartier du Bourg
- 3 Château des ducs de Zaehringen
- 4 Eglise de Notre-Dame
- 5 1^{er} agrandissement donnant naissance à l'ancien quartier de l'Hôpital
- 6 Amorce du quartier de l'Auge le long de la rue du Stalden
- 7 Densification du quartier du Bourg débouchant sur l'ordre contigu
- 8 Formation progressive du quartier de l'Auge
- 9 Agrandissement de la ville sur la rive droite de la Sarine
- 10a Couvent des Augustins
- 10b Couvent des Cordeliers
- 10c Monastère de la Maigrauge
- 11 Pont de Berne
- 12 Commanderie de Saint-Jean
- 13 Colliné du Belzé

III. 1^{er} AGRANDISSEMENT DE LA VILLE

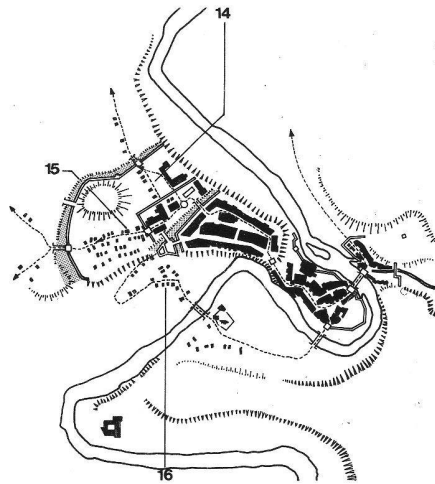


IV. AGRANDISSEMENT DE LA VILLE SUR LA RIVE DROITE DE LA SARINE



V. 2^{ème} AGRANDISSEMENT DE LA VILLE

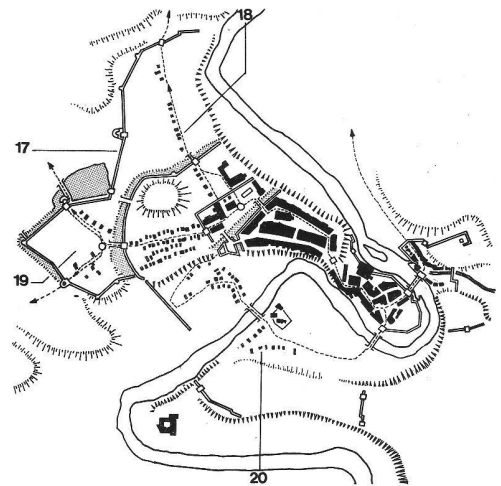
1277 - 1340



- 14 Agrandissement le long de la rue de Morat
- 15 Agrandissement le long de l'axe menant à Romont
- 16 Naissance du quartier de la Neuveville
- 17 Quatrième enceinte de la ville
- 18 Extension du quartier de la rue de Morat
- 19 Quartier des Places
- 20 Quartier de la Planche
- 21 Chemin de Lorette
- 22 Premier Hôtel de Ville
- 23 Comblement du fossé de la première enceinte
- 24 Nouvel Hôtel de Ville
- 25 Collège de Saint-Michel
- 26a Communauté des Jésuites
- 26b Couvent des Capucins
- 26c Couvent des Ursulines
- 26d Monastère de la Visitation
- 26e Monastère de Montorge
- 27 Hôpital de Notre-Dame, futur Hôpital des Bourgeois
- 28 Halle aux grains
- 29 Maison de Ville
- 30 Chancellerie de l'Etat
- 31 Reconstruction de la Grand'Rue après incendie

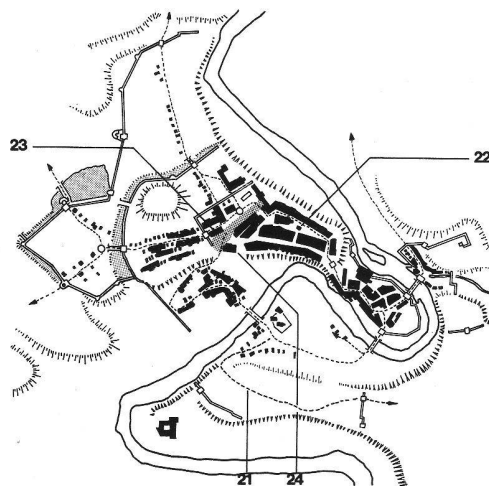
VI. 3^{ème} AGRANDISSEMENT DE LA VILLE

1340 - 1400



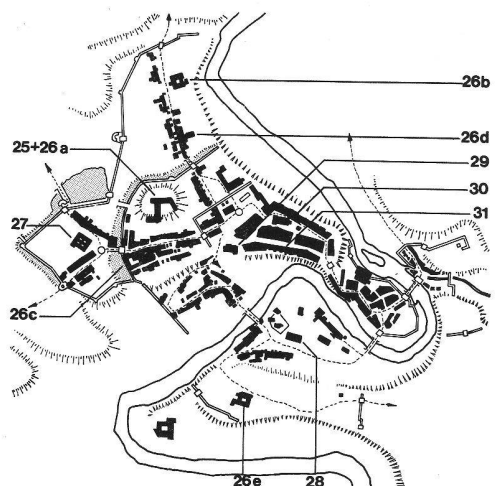
VII. FRIBOURG, CENTRE ADMINISTRATIF D'UN ETAT

1400 - 1555



VIII. PERIODE PATRICIENNE

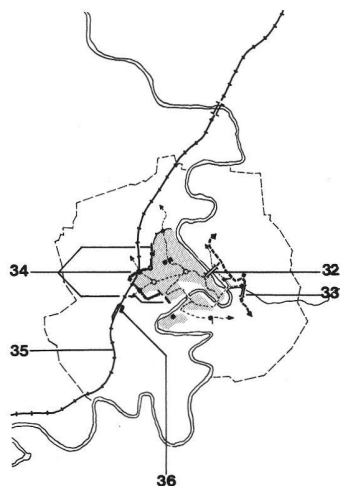
1555 - 1800



- 32 Grand-Pont suspendu
- 33 Pont du Gottéron
- 34 Démantèlement des remparts et des principales portes
- 35 Ligne ferroviaire Lausanne-Berne
- 36 1^{re} gare ferroviaire
- 37 Barrage de la Maigrauge
- 38 Comblement partiel des ravins des Pilettes et de Pérolles
- 39 Route Neuve
- 40 Premières implantations industrielles près de la Butte de Pérolles
- 41 Brasserie Beauregard
- 42 Comblement du Ravin de la Place du Temple
- 43 Fondation de l'Université dans l'ancien couvent des Dominicains
- 44 Cimetière de Saint-Léonard
- 45a Quartier de Pérolles
- 45b Quartier d'Alt
- 46 Quartier de Gambach
- 47 Quartier de la Vignettaz
- 48a Quartier de Beauregard
- 48b Quartier de Miséricorde
- 48c Quartier du Jura
- 48d Quartiers du Stadtberg et de Bellevue au Schönberg
- 49 Route des Alpes
- 50 Reconstruction du pont de Zaehringen
- 51 Pont de Pérolles
- 52 Université de Miséricorde
- 53 Nouvelle gare ferroviaire
- 54 Stade St-Léonard
- 55 Caserne de la Poya
- 56a Quartiers de Beaumont et de la Vignettaz
- 56b Quartiers du Jura et de Torry
- 56c Quartiers du Schönberg
- 57 Transformation structurelle et surtout fonctionnelle du centre de la ville
- 58a Ensemble industriel dans le secteur de la route de la Glâne
- 58b Implantations industrielles à la Pisciculture
- 59 Immeuble de la Direction des Finances
- 60 Ensemble administratif de la Chassotte
- 61 Autoroute N12
- 62 Jardin de Pérolles aménagé après comblement du ravin de Pérolles
- 63 Comblement du ravin de Sainte-Agnès
- 64 Centre sportif du Guintzet

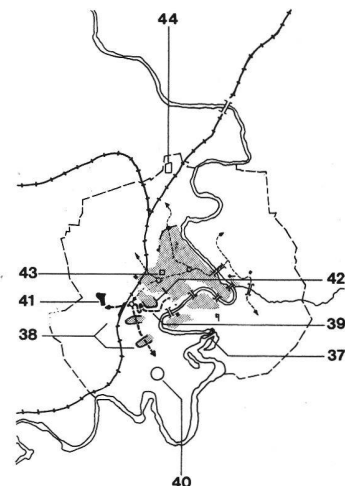
IX. ÈRE DES LIAISONS ROUTIÈRES ET FERROVIAIRES

1800 - 1860



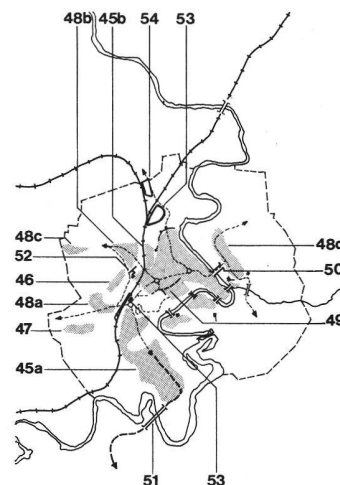
X. ÈRE INDUSTRIELLE

1860 - 1900



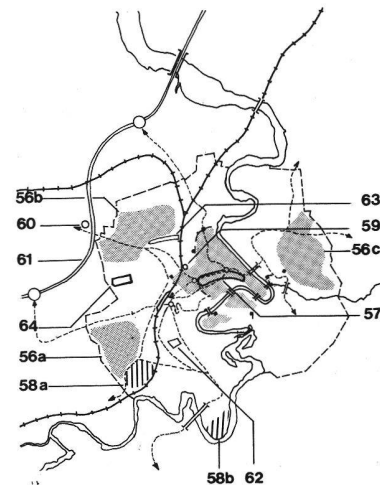
XI. LENTE CONSOLIDATION DE LA FONCTION URBAINE

1900 - 1950

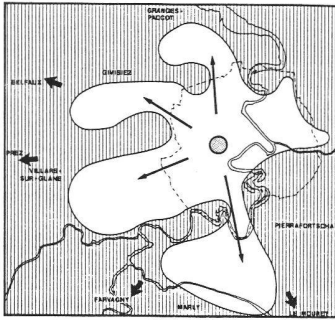


XII. FRIBOURG, POLE PRINCIPAL

dès 1950



L'extension de l'agglomération fribourgeoise



L'évolution spatiale

Dès les années soixante, Fribourg s'étend au nord et à l'ouest au-delà de ses limites administratives (voir schéma). A l'heure actuelle, il n'existe plus de distinction physique entre la ville de Fribourg et les autres communes de l'agglomération, à l'exception peut-être de Marly séparé de la ville par la Sarine. On constate un décalage entre l'évolution démographique et l'évolution du territoire urbanisé et urbanisable. Les zones à bâtir croissent toujours plus vite que la population. Preuve en est les réserves de capacité des plans de zones des communes du Grand-Fribourg. Ces réserves représentent une capacité supplémentaire de 30'300 habitants pour une population actuelle d'environ 51'000 habitants. L'étendue des zones à bâtir légales (voir schéma ci-dessous) montre que l'extension vers l'ouest se poursuit au-delà des communes formant l'agglomération.

Et l'aménagement du territoire?

Toutes ces constatations posent le problème du rôle de l'aménagement du territoire. En effet, entre la volonté exprimée dans les plans d'aménagement et la réalité, le fossé ne cesse de se creuser. L'agglomération et les communes périurbaines deviennent un continuum bâti et à bâtir sans aucune structure cohérente. Entre les plans d'aménagement local qui établissent un zonage, le plan directeur régional qui propose un schéma d'organisation urbaine (déjà dépassé par les faits) et le plan directeur cantonal qui prend acte de l'état existant, n'y-a-t-il pas place pour un concept d'ensemble visant à structurer l'agglomération et à résoudre les problèmes relatifs aux équipements, aux transports et à la gestion des zones à bâtir ? **Il n'est peut-être pas trop tard pour penser (panser?) cette agglomération en termes de ville ou plutôt de région urbaine et non plus seulement comme une juxtaposition d'entités autonomes sans lien entre elles.**

A l'ouest, rien de nouveau, l'agglomération continue son expansion.

Les surfaces pleines représentent les zones à bâtir légales, selon les plans d'affectation des zones en vigueur; les lignes pointillées indiquent les limites de la commune de Fribourg et celles de l'agglomération.

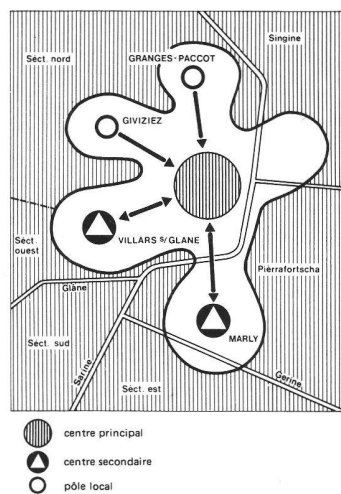
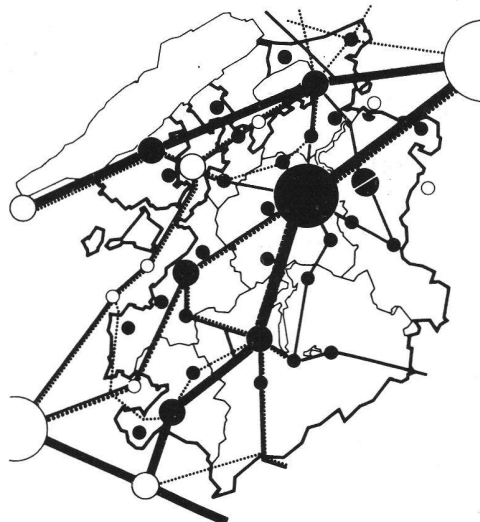


Schéma d'organisation proposé par le plan directeur régional de la Sarine (ACSAR)
 Que reste-t-il aujourd'hui de ce concept pour l'agglomération?

Estimation des réserves de capacité résidentielles des plans de zones:
 Fribourg : 10'900 habitants
 Givisiez : 1200 habitants
 Granges-Paccot : 2800 habitants
 Villars-s/ Glâne : 6400 habitants
 Marly : 9000 habitants



La structure urbaine selon le plan directeur cantonal Fr 87 (le grand cercle noir représente le centre cantonal formé des communes du Grand-Fribourg)
 Constat d'un état de fait ou vision prospective?

3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

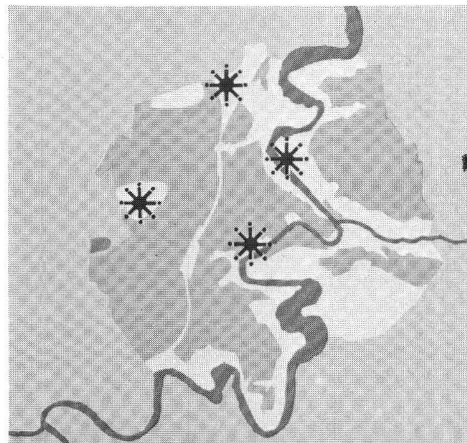
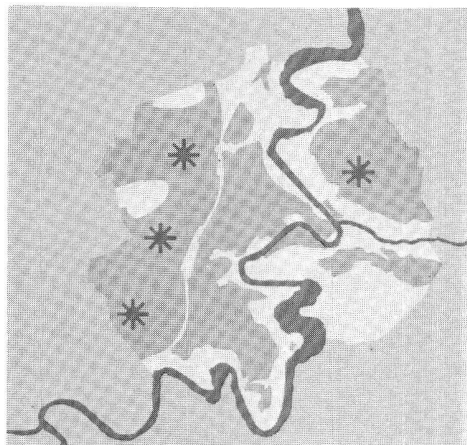
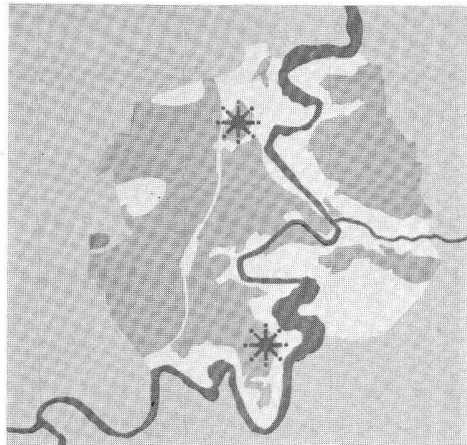
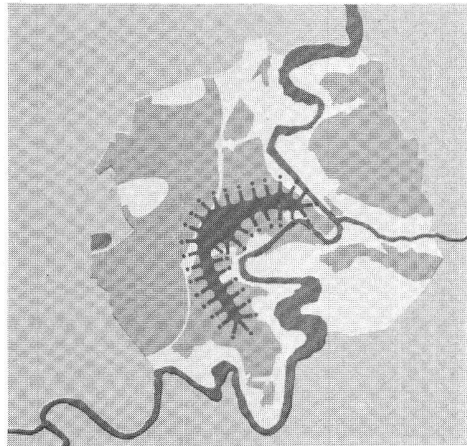
La ville de Fribourg : un lieu où le groupement des services offerts à ses habitants ou à ses usagers contribue à animer la vie urbaine dans son centre. Il s'agit :

... de l'arc à fonctions centrales. Constituant le centre urbain, c'est dans cette partie de la ville que doivent être implantés les éléments animateurs de la vie locale et régionale.

... des deux pôles urbains. Leur rôle consiste à seconder l'arc à fonctions centrales dans l'accomplissement de ses tâches locales et régionales.

... des quatre centres de quartier. Constituant des centres d'appoint, ils sont appelés à décharger l'arc à fonctions centrales de certaines tâches locales.

*... des quatre pôles de verdure plus particulièrement destinés à accueillir :
— les grands équipements sportifs, à ciel ouvert en général.*



3.1 UN PLAN D'AMÉNAGEMENT POUR LA CAPITALE

La ville de Fribourg n'était pas très pressée, à l'époque, de satisfaire à l'obligation faite par la loi de 1962 à toutes les communes de plus de 1000 habitants d'établir un plan d'aménagement. «A quoi peut servir un plan d'aménagement à une ville dont le territoire est déjà largement construit?» Elle s'y est mise en 1975 seulement. Et en 1990 — donc après quinze ans d'études —, le dossier est prêt pour être approuvé. Il constitue un cas assez unique, où une ville a procédé à une étude complète et simultanée de tous les aspects qui relèvent de l'aménagement du territoire et, en plus, coordonné avec l'étude du plan directeur régional.

Difficile de résumer quinze ans d'études. La rédaction a posé quelques questions à M. Claude Groehbiel, urbaniste FUS et chargé d'étude avec Jean-Daniel Urech, urbaniste FUS.

Réd. : En quoi le PAL de Fribourg se distingue-t-il de plans d'autres communes?

C.G. : Les différences découlent de la spécificité de la ville en général et, en particulier, du fait que le territoire de la commune est presque entièrement urbanisé. C'est une des raisons pour lesquelles le plan d'affectation des zones de Fribourg n'est que difficilement comparable, par sa problématique, son contenu et ses méthodes au plan d'autres communes. Ces problèmes sont principalement liés au phénomène de mutation de la ville, sous forme d'une lente évolution de son tissu. Ils se traduisent essentiellement en termes d'équilibre fonctionnel, d'équilibre physique (paysage urbain) et de rythme de transformation équilibré.

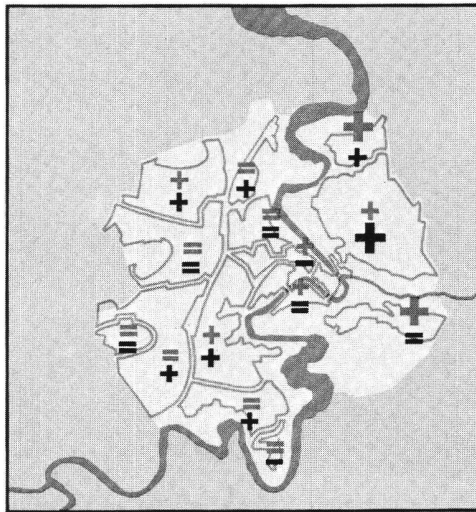
Réd. : Quels sont les éléments les plus caractéristiques du PAL de la Ville de Fribourg?

C.G. : L'élément principal est certainement contenu dans le terme de structuration/restructuration. On a constaté au début de l'étude qu'il y avait un déséquilibre fonctionnel. Les activités de service étaient concentrées au centre-ville; la périphérie était plutôt monofonctionnelle — habitation. Le plan propose de décharger le centre-ville des fonctions qui n'ont pas besoin d'un emplacement central en ville et de créer des pôles extérieurs qui vitalisent et structurent les grands bassins démographiques. Au centre-ville on veut maintenir la mixité habitations/services. Dans certaines parties de ville, cette conjugaison doit se faire dans le respect du patrimoine architectural hérité du passé et mis au service des besoins actuels. Il s'agit aussi de préserver le patrimoine naturel qui structure à son tour la ville. La cohésion urbaine est aussi favorisée par un équilibre entre les modes de déplacement.

Le nouvel équilibre recherché entre les lieux d'habitation et les lieux d'activités entraîne certaines variations du nombre d'habitants (H) et du nombre de postes de travail (PT).

Par rapport aux données de 1982, ces variations signifient pour les différentes entités de la ville :

	H	PT
une augmentation relativement moyenne à forte	+	+
une augmentation relativement faible à moyenne	+	+
une stabilité relative	=	=
une diminution relativement faible à moyenne		-



Eviter la pénétration du trafic de transit dans l'arc à fonctions centrales en créant des ruptures dans la continuité du réseau.

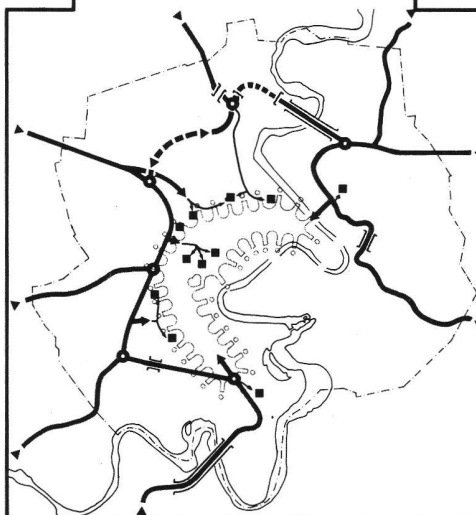


Reporter le trafic de transit sur un axe qui contourne l'arc à fonctions centrales et dont le fonctionnement nécessite :

un nouveau franchissement routier de la Sarine entre la route de Berne et la rue de Morat;

une nouvelle liaison routière entre l'avenue du Général-Guisan et l'avenue Louis-Weck-Reynold...

... et créer un chapelet de parcs de stationnement dits de persuasion destinés à contenir le trafic à destination de l'arc à fonctions centrales.



Réd. : Donc, c'est le thème de la structuration du milieu bâti qui préside le PAL — et démontre, au demeurant, que le plan d'affectation et sa réglementation ne sont pas un but en soi, mais se mettent au service d'objectifs clairement définis et d'une volonté d'aménagement formalisés par le dossier directeur?

C.G. : En effet, le PAL essaie de traduire cette volonté de structuration par des mesures générales d'aménagement. Celles-ci doivent par contre se concrétiser par des études plus approfondies que le plan d'affectation ne peut le faire. Tels les plans d'aménagement de détail pour ce qui concerne les quartiers plus périphériques. Ou, au niveau du centre-ville, les deux zones où il y a une réglementation de référence au lieu d'une réglementation normative.

Réd. : C.-à-d.?

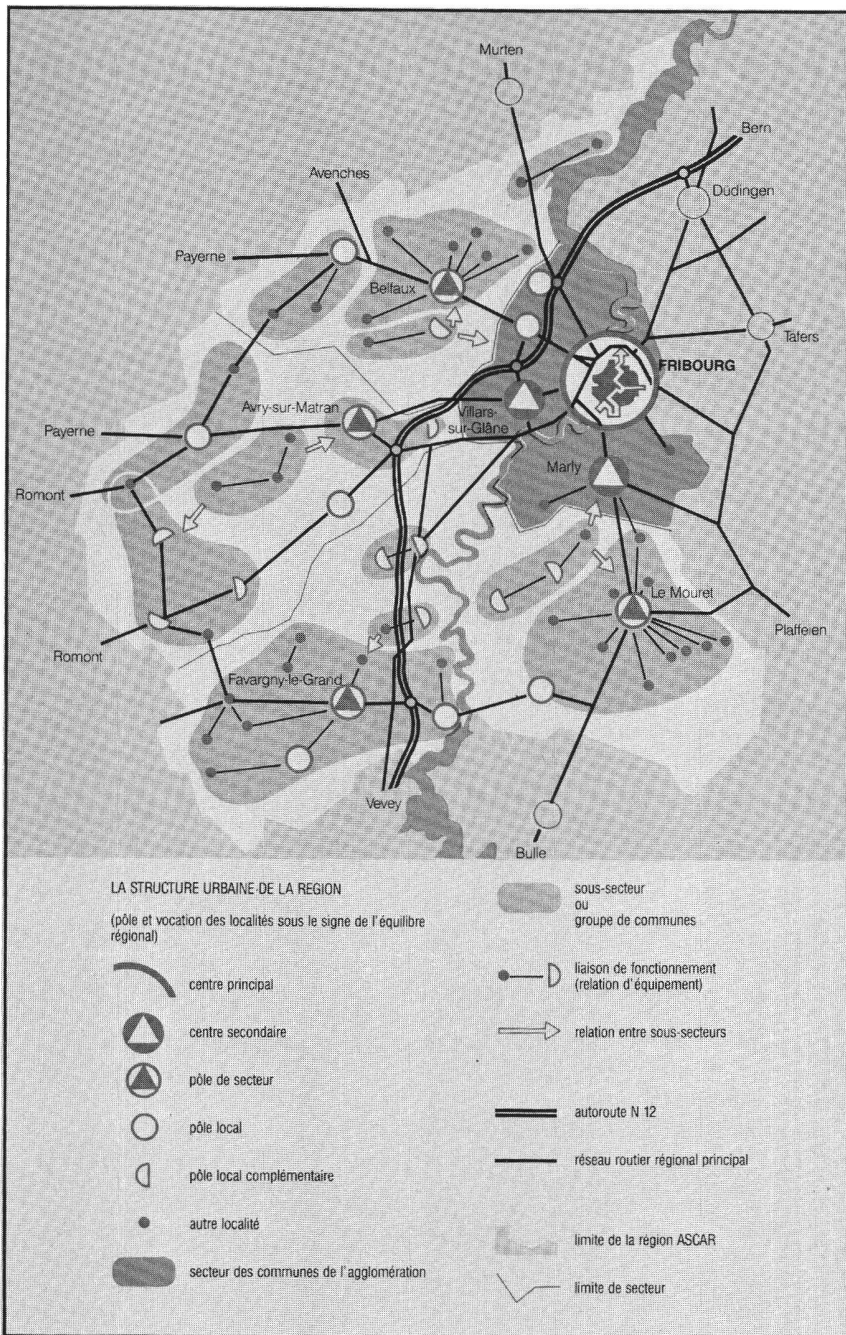
C.G. : C.-à-d. les autorités décisionnelles doivent examiner de cas en cas quelles interventions sont possibles dans le respect des objectifs du plan. En somme, la restructuration par des fonctions urbaines des points stratégiques de la ville et des noyaux vitaux extérieurs au centre doit être étudiée d'une façon plus précise que la réglementation ne saurait le faire. Il y a donc des règles générales applicables au niveau des fonctions, mais leur répartition physique — et leur formalisation — est dévolue à l'étude particulière. Ceci s'applique aux lieux que l'on a décelé comme étant des points sensibles en raison de leur situation, du site ou du rôle fonctionnel qu'ils doivent assumer. Ce sont les points stratégiques, en somme, de la structuration.

Réd. : Le centre de quartier du Schönberg, actuellement en réalisation, est-il une émanation directe du PAL? Une application tangible de l'objectif de structuration d'un quartier périphérique en l'occurrence?

C.G. : Oui. On peut se référer aux différents documents qui matérialisent cette intention. Le hasard a voulu que là où le centre se réalise il y ait une partie non-bâtie et disponible, bien placée au niveau de la centralité du quartier. Cela a facilité la concrétisation du plan.

Réd. : La capitale du canton, c'est la ville et ses communes voisines qui, elles, se sont urbanisées à partir de la ville. C'est un tout indissociable bien que différencié dans ses parties. Comment le plan de la Ville de Fribourg a-t-il pu prendre en compte cette réalité?

C.G. : Au dossier directeur de Fribourg correspond le dossier final du plan directeur régional (ACSAR). C'est en étroit contact entre les organes d'études régional et communal qu'a eu lieu l'élaboration desdits dossiers. Tout en n'étant pas de même niveau d'aménagement, dossier



régional et dossier directeur communal sont de même nature et de portée équivalente. Tous deux sont coordonnés au niveau des grandes options et de la concrétisation des idées directrices.

Résultant d'un acte facultatif au départ, le dossier directeur de Fribourg existait déjà au moment où ce type de document était rendu légalement obligatoire. Il a pris de ce fait une signification déterminante au moment où a démarré l'étude du plan directeur cantonal.

Réd. : Plan directeur cantonal qui vient d'être approuvé par le Conseil fédéral, tandis que le PAL de la Ville de Fribourg entre dans sa phase d'approbation.

Le plan d'aménagement (PAL) de la ville de Fribourg : une étude en quatre volets que sont :

• **l'inventaire et le diagnostic** — c'est l'approche de la problématique. En regard de leur nature, les données de l'inventaire et du diagnostic s'expriment en termes analytiques. Ceux-ci portent sur les différents domaines de l'aménagement du territoire.

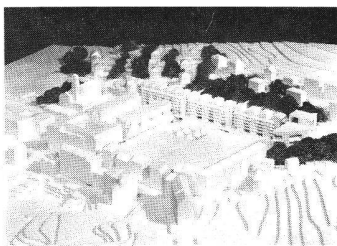
• **le concept d'aménagement** — c'est la définition de la politique d'aménagement. Le concept formule les objectifs et les principes matériels qui régissent l'aménagement. A caractère global, ceux-ci sont énoncés en termes thématiques.

• **le dossier directeur** — qui constitue avec le dossier de légalisation les deux volets appelés à concrétiser le concept d'aménagement. Il est composé principalement des cinq plans directeurs suivants :

- ◇ plan directeur de synthèse
- ◇ plan directeur de l'utilisation du sol
- ◇ plan directeur des transports
- ◇ plan directeur du site
- ◇ plan directeur des équipements collectifs

• **le dossier de légalisation** — qui concrétise sous une forme contraignante pour chacun (plan d'affectation des zones et règlement) les deux volets précédents.

3.2 LES PROJETS MAJEURS EN VILLE DE FRIBOURG



La ville est-elle construite?

A cette question, Fribourg vous montre, malgré son territoire restreint, qu'elle se construit toujours et selon un schéma bien défini. L'aménagement et le réaménagement urbain se basent sur un concept récent mettant en vigueur une politique cohérente d'urbanisation. Les projets majeurs qui se détachent d'un développement normal montrent des centres de quartiers devant décharger, de certaines fonctions, le centre-ville. Des équipements collectifs pour l'enseignement confirment aussi l'image d'une ville d'étude. Des équipements culturels sont aussi projetés, notamment une salle de concert de 1000 places et un théâtre. La restructuration de quartiers se fait en mettant un accent particulier sur une exigence imposant l'habitat en forte proportion. D'autres équipements ont pour but de favoriser l'usage des transports en commun et les piétons. Ci-après, on trouvera la description de quelques projets qui s'ajoutent aux réalisations en cours et une série d'autres projets tout aussi importants mais ayant une influence moins structurante dans l'urbanisation de la ville.

Les centres de quartiers

Il s'agit de pôles devant jouer le rôle de centre d'appoint d'un quartier où sont prévus des équipements collectifs publics et privés à l'usage des habitants. Ils ont pour tâche de décharger le centre-ville de services, créant ainsi dans le quartier une certaine autonomie. Certains sont en activité. Celui du Schönberg entre en activi-

té prochainement (architectes D. Rosset et J. Ayer). D'autres sont en projet dans le quartier de Bearegard (architecte S. Charrière) et du Jura.

Le Plateau de Pérolles

Cet ancien espace industriel va permettre la création d'un nouveau pôle destiné à des équipements collectifs. Un concours d'architecture, à deux degrés, organisé en commun par l'Etat et la Ville de Fribourg, a permis une planification d'ensemble.

Le projet regroupe la nouvelle Ecole d'ingénieurs avec comme maître d'œuvre l'Etat, alors que la Ville projette une salle de concert de 1000 places, une salle des fêtes et une halle d'exposition. Les vainqueurs du concours d'architecture, MM. Herren & Damschen de Berne, développent le projet primé.

Une restructuration au Centre-ville/avenue de la Gare

Un grand projet de restructuration de l'avenue de la Gare-Sud va améliorer l'image de cette avenue où des bâtiments vétustes attendent une démolition promise depuis de nombreuses années.

Ce centre, regroupant commerces, bureaux et habitations, attend un départ prochain. L'exigence de prévoir l'habitation démontre cette volonté de l'autorité de promouvoir et exiger la création de logements même au centre de la ville (architectes Burkardt, Charrière, Baudère).

Centre de quartier, Schönberg, Fribourg

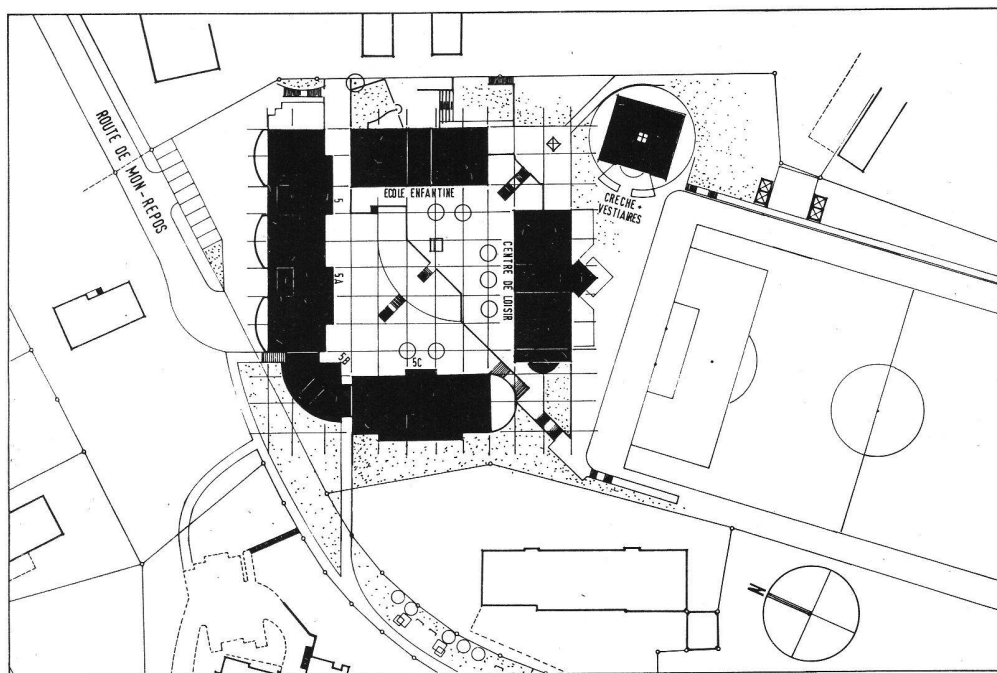
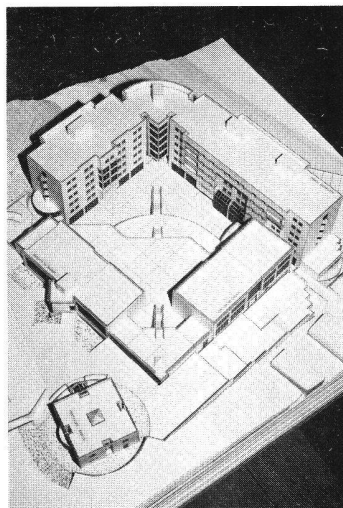
Une réalisation de la Ville de Fribourg et du secteur privé

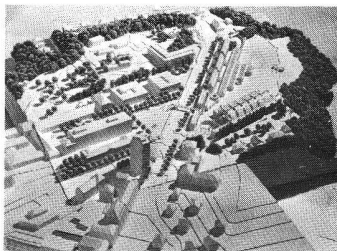
2000 m² surfaces commerciales
1000 m² surfaces administratives

38 appartements subventionnés

centre de loisir, crèche, école enfantine

Atelier d'architecture D. Rosset + J. Ayer SA





Une gare routière

Dans le souci d'améliorer le confort des usagers des transports publics et de favoriser leur utilisation, un projet de gare routière est prêt. Cette gare souterraine, servant aussi de garage des véhicules, est contiguë à la gare ferroviaire. Cette conception va permettre de rapprocher les différents modes de transports et libérer un espace public utilisé à ce jour comme gare routière de plein air (architectes Linder et Lateltin).

Une école d'infirmières

L'architecte J.-L. Grobéty a conçu, sur mandat de l'Etat de Fribourg, un projet intéressant d'une nouvelle école d'infirmières. Utilisant l'ancienne école encore en activité, il crée un contraste en conservant du côté rue le caractère lourd et urbain de l'immeuble en place et en venant accoler, du côté jardin, une construction légère aux lignes horizontales.

Un théâtre

Sur mandat de la Ville, les architectes F. Fuego, P. Zoelly et M. Waeber ont conçu un intéressant projet de théâtre dans les quartiers anciens de la ville. Utilisant un ancien bâtiment qui servait aux activités artisanales, ils ont proposé un théâtre de plus de 500 places. Cependant, un autre projet à la périphérie de la ville a provoqué la suspension des études.

Les espaces piétons

Un concept d'ensemble prévoit la création d'un axe piétonnier partant de la gare ferroviaire et allant jusqu'au bord de la Sarine dans le quartier de l'Auge. La première étape de cette planification va permettre un aménagement des rues de Lausanne et de Romont, un réaménagement du square des Places (architecte M. Waeber).

Et encore

Bien évidemment, nombre de projets ne sont pas cités; il s'agit de projets d'extension de l'Université, de restructuration de quartiers bâtis, de construction de logements.

Un concours d'architecture est en cours pour l'aménagement de la zone sportive de Saint-Léonard. La Ville propose un autre concours d'architecture dans les jardins de Pérolles où les accents doivent être mis sur ce grand espace public, mais aussi sur la création de logements.

La ville se construit toujours, mais son potentiel de densification est encore important à l'intérieur de son territoire; il s'agit de l'utiliser pour remplir un objectif important de l'aménagement du territoire, celui de l'économie du sol.

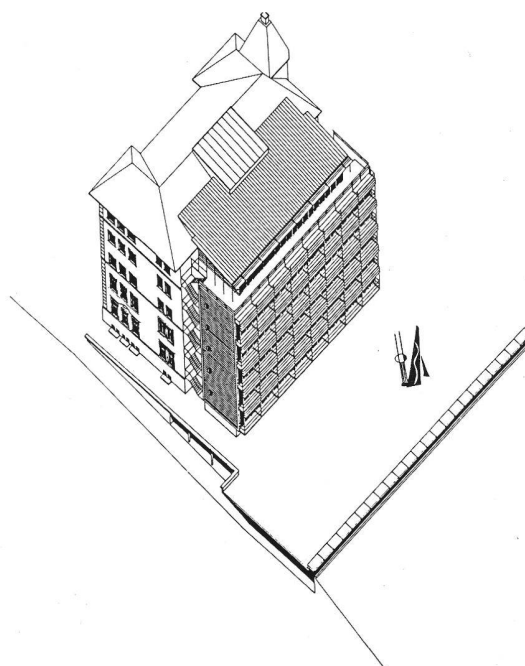
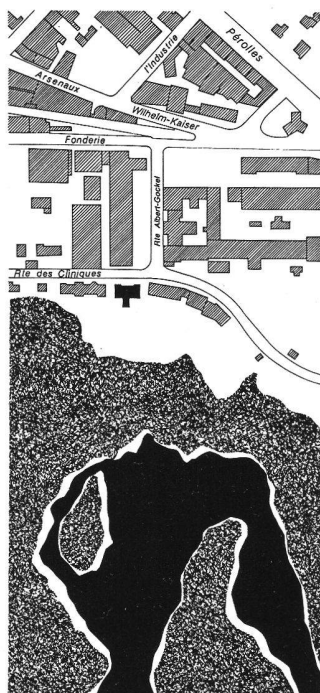
Jean-Marc Schaller, architecte de Ville

*Ecole d'infirmières, Fribourg
Bureau d'architecture
J.-L. Grobéty*

Situation/contexte urbain

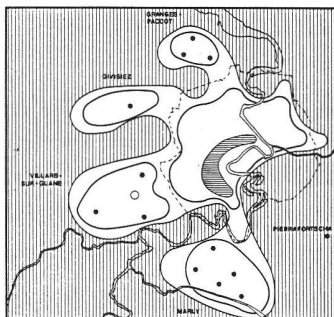
L'Ecole d'infirmières est située à la périphérie sud du quartier de Pérolles, à un endroit où la nature rencontre la ville. Sa façade nord s'oriente sur la rue, faisant face à la fabrique Chocolats Villars. Sa façade sud, elle, s'ouvre sur les jardins et la forêt surplombant la falaise creusée par la Sarine.

La topographie très contraignante et mouvementée a, ici, imposé une limite naturelle définitive à l'extension de la ville.

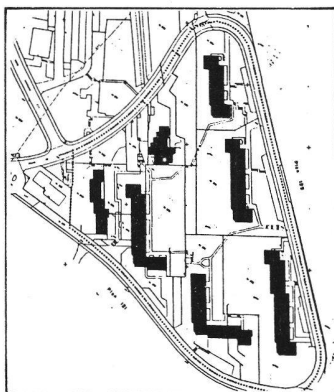


3.3 LES HASARDS DE LA PÉRIURBANISATION

Eclatement et dispersion des banlieues de l'agglomération



*Années 60 : le débordement de la ville sur la rive droite de la Sarine
(Schönberg, ensemble locatif,
Prof. W. Dunkel)*



La périurbanisation : le débordement de la ville en périphérie

La ville a commencé ses débordements dans les années soixante. Le long des axes routiers d'abord, en occupant ensuite la périphérie des communes périphériques. C'est le Schönberg d'abord, Villars-sur-Glâne ensuite, les deux territoires immédiatement en contact avec la ville, qui s'urbanisent. Les communes limitrophes ne disposaient pas de l'instrument du plan d'aménagement. Aussi, ce sont les hasards du marché immobilier qui dictèrent les premières implantations périurbaines. Celles-ci avaient au moins l'avantage d'une certaine taille et d'être régies par des plans de quartier. L'aménagement du territoire n'intervient qu'à partir de 1970 dans l'optique de plans d'extension avec quasiment comme seul objectif de délimiter les zones à bâtir.

Les plans d'aménagement des années 70 : consécration a posteriori de décisions prises en dehors d'une réflexion d'aménagement du territoire

Les plans d'aménagement qui interviennent dès les années 70, surtout dans les communes périphériques, règlent l'utilisation du sol. L'enjeu était surtout de limiter la dissémination des constructions et des quartiers, de séparer clairement la zone à bâtir de la zone à non-bâtir. La composante urbanistique était quasiment absente des plans d'affectation, mais pouvait se faire valoir par l'intermédiaire des plans de quartier. Cet instrument s'est ensuite dégradé, ne devenant finalement qu'un moyen pour obtenir une densité plus élevée (par le biais du bonus), avec comme effet secondaire la disparition du bonus dans la loi de 1983.

Le développement de la maison individuelle — la villa — allait porter un coup décisif à la périphérie : occupant les lieux privilégiés, son effet destructurant était évident. Ce mouvement accentuait le déséquilibre fonctionnel de la ville de Fribourg et de la région : tertiarisation du centre, monofonctionnalité des quartiers extérieurs et des communes périphériques.

La N12, ses deux raccordements et la création de trois zones industrielles importantes (CIBA-Geigy à Marly, Z.I. de Villars-sur-Glâne, Z.I. du Grand-Fribourg à Givisiez), tous implantés sans véritable «contrôle» par l'aménagement du ter-

ritoire, fixaient les éléments de ce qui allait être la structure fonctionnelle de Fribourg et son agglomération. Une région urbaine naissait, où seul le centre-ville et peut-être ses faubourgs immédiats avaient encore le caractère formel d'une ville. Le reste, c.-à-d. la grande partie du territoire urbanisé ou à urbaniser, n'était — et n'est encore — ni ville, ni campagne.

Les tâches des plans des années 90 : un défi pour la ville et son agglomération

Il appartient à une seconde génération de plans d'aménagement locaux de constater le déséquilibre fonctionnel, la destruction physique de l'espace, l'absence de forme urbaine de cette périphérie et de tenter d'y remédier ou du moins de proposer des moyens adéquats. On redécouvre ce qui a toujours été évident en milieu urbanisé : l'importance de la forme urbaine, de la formalisation des espaces qui, outre leur rôle fonctionnel, doivent assumer le rôle de générateur d'espaces publics, d'espaces urbains. Et, puisque la destruction de l'espace public résulte également de la primauté accordée à la voiture, l'urbanisme doit inclure désormais les aspects liés aux transports.

Cette réflexion sur la restructuration de l'existant et sur la structuration de ce qui est encore à urbaniser reste cependant à mettre davantage en évidence. Plus qu'une volonté délibérée, ce sont plus souvent des opportunités qui font que l'on en arrive à des projets d'ensemble d'une certaine envergure et d'une certaine qualité. Les lieux de ces opérations ne sont pas toujours ceux qui, en raison de leur nature, de leur situation ou de leur rôle fonctionnel, seraient prioritaires. Mais ils constitueront des éléments ponctuels en vue d'une structuration de l'espace périurbain. Cette structuration peut agir dans deux sens : la structuration intrinsèque du quartier et l'effet structurant sur ses environs. A force de mailler ainsi le territoire, de lui imposer des lieux plus forts, on arrivera à rééquilibrer les déficiences fonctionnelles et formelles. Plus un tissu est déstructuré, plus l'intervention doit être forte. Et parce que la destruction est forte, il y a parfois tendance à être trop fort, à perdre l'échelle de la ville, de la région urbaine, du lieu précis, à surestimer les potentialités économiques. A force de vouloir être urbain à tout prix, certains auteurs de projets oublient parfois qu'il manque la ville autour.

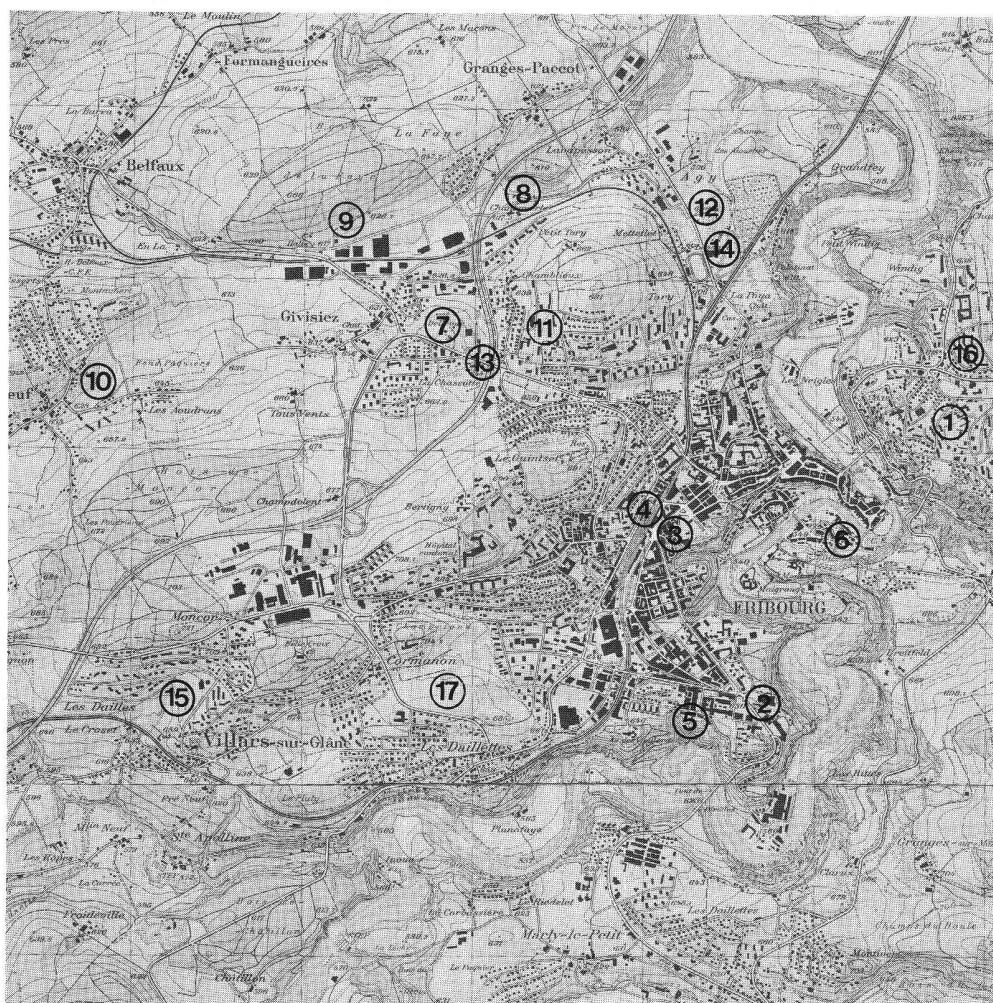
3.4 DES ÉLÉMENTS DE STRUCTURATION : L'EXEMPLE DE LA REGION NORD

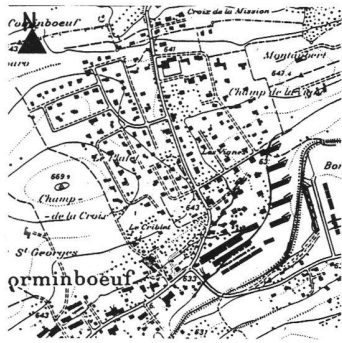
C'est pour trois raisons que nous prenons, à titre d'exemple, la région Nord de l'agglomération fribourgeoise :

- elle subit la N12 qui traverse l'agglomération, mais, en raison des accès, constitue un attrait évident;
- elle subit la zone industrielle du Grand-Fribourg d'une superficie de 1'000'000 m²;
- 2 axes d'entrée en ville la traversent;
- c'est dans ce secteur qu'il y a eu, depuis quelques années, davantage de concours, de commandes d'avant-projets, d'études de structuration dont quelques-uns sont publiés dans ces pages.

Le Sud, Villars-sur-Glâne et Marly, grands réservoirs de population, jouissant d'une bonne situation résidentielle, sont également à la recherche d'éléments structurants. Si Marly se structure surtout autour des équipements commerciaux le long de l'axe routier, Villars-sur-Glâne en est à la concrétisation du secteur de Cormanon-Est qui a fait l'objet il y a quelques années d'un concours d'idées. Au niveau du quartier, on retiendra les Dailles-Sud (voir thème 6.2).

- 1 Centre du quartier du Schönberg, Fribourg
- 2 Plateau de Pérolles, Fribourg
- 3 Restructuration centre-ville/avenue de la Gare, Fribourg
- 4 Gare routière, Fribourg
- 5 Ecole d'infirmières, Fribourg
- 6 Théâtre (Werkhof), Fribourg
- 7 Plan de structuration Bellevue-Chassotte, Givisiez (en cours de réalisation)
- 8 Etude de structuration centre et route de Chante-merle, Granges-Paccots
- 9 La Faye, Givisiez, ensemble habitat industriel
- 10 La Vernaz, Corminboeuf, ensemble d'habitations, commande d'avant-projet (projet en cours d'étude)
- 11 Fondation pour le logement, Ville de Fribourg, commande d'avant-projet (projet en cours d'étude)
- 12 Agy, Granges-Paccots, commande d'avant-projet (plan de quartier en cours d'étude)
- 13 Bellevue-Chassotte, couverture N12, réaménagement de la route cantonale et entrée de ville (en cours d'étude)
- 14 Ville de Fribourg, réorganisation du secteur de la patinoire et 2 salles omnisports de grande dimension, concours (en cours)
- 15 SICOOP Dailles-Sud, Villars-sur-Glâne
- 16 SICOOP Schönberg, Fribourg
- 17 Urbanisation Cormanon-Est, Villars-sur-Glâne





**La Vernaz, ensemble d'habitation,
Corminbœuf
Commande d'avant-projet, été/automne 1989**

On doit cette commande d'avant-projet à l'intervention de la CAU (Commission d'architecture et d'urbanisme, voir thème 5.2).

La commune, mandante d'un plan de quartier qui ne trouva pas grâce à ses yeux, requiert l'avis de la CAU. Celle-ci recommande l'organisation d'un concours ou d'une commande

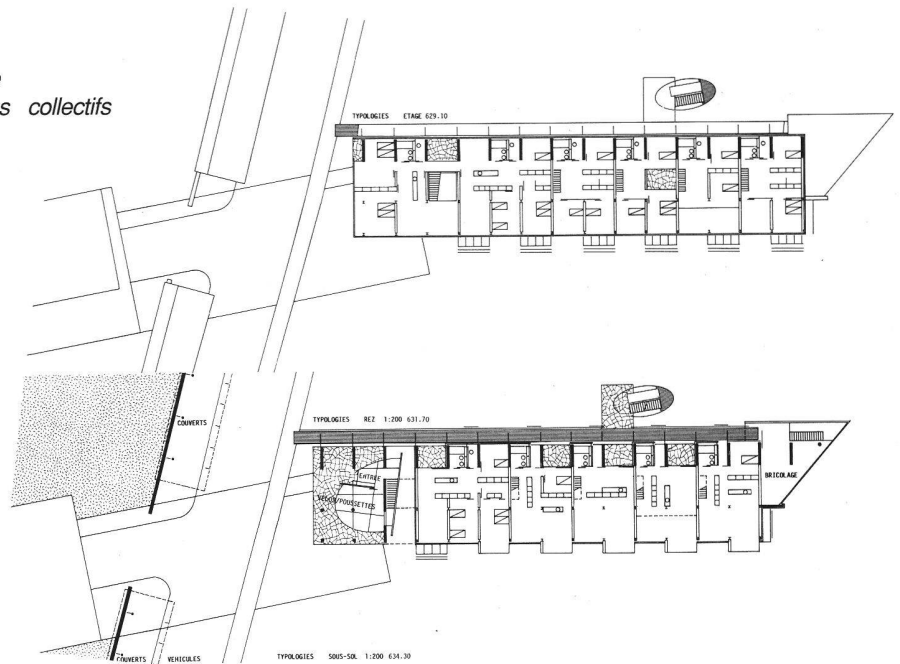
d'avant-projet en précisant les critères qui devraient présider à l'élaboration et à l'appréciation des projets. La commune choisit la formule de la commande d'avant-projet et invite quatre bureaux, tous situés hors du canton. La commission d'experts est constituée de trois membres de l'exécutif, de trois membres de la commission d'aménagement et de trois professionnels. Sur recommandation de cette commission, la commune mandate l'auteur du projet retenu pour l'étude du plan de quartier.

Superficie du terrain :
env. 60'000 m²

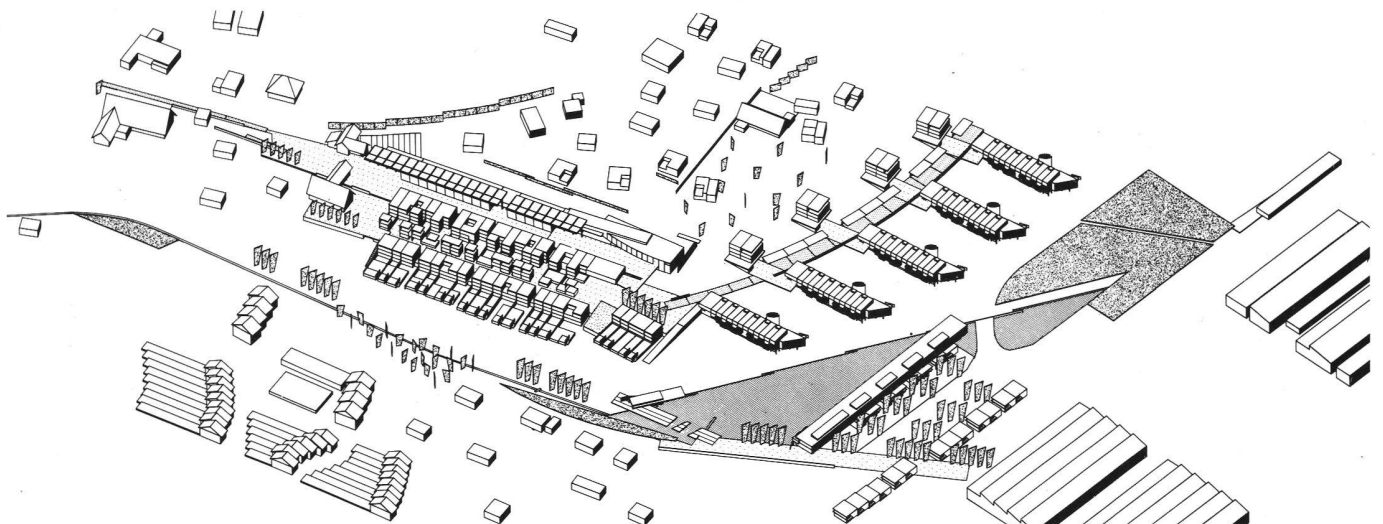
Situation : à l'articulation entre le centre traditionnel du village, l'extrémité ouest de la zone industrielle du Grand-Fribourg et des zones urbanisées qui entourent sur trois côtés cette zone industrielle.

Programme : habitations collectives et groupées, activités liées, équipements commerciaux et socio-culturels de quartier et d'intérêt local.

Plan-type
immeubles collectifs



Projet Atelier d'architecture et
d'urbanisme Rodolphe Lüscher,
FAS/SIA/FUS, Lausanne





Superficie du terrain :
env. 80'000 m²

Situation : sur la route Fribourg/Morat et l'accès nord à la N12, entouré d'équipements d'importance régionale et cantonale tels que stade, patinoire, abattoirs, cimetière, casernes, à l'articulation entre une vaste zone agricole située à l'est et des zones urbanisées à l'ouest et au sud-ouest de Fribourg et de Granges-Paccot.

Programme : activités secondaires et tertiaires dont enseignement, habitation et hébergement (max. 25%), activités complémentaires utiles au fonctionnement et à l'animation du quartier.

AGY

Hameau d'Agy, Granges-Paccot

Concours d'idées sur invitation organisé par Agy-Management SA

La situation géographique du secteur d'Agy constitue, d'une part, une des plus proches extensions possibles de l'aire urbaine de Fribourg et, d'autre part, se prête à des activités secondaires et tertiaires haut de gamme d'importance régionale, nationale, voire internationale.

Ce qui n'est ici que la citation du préambule du rapport du Jury reflète une des préoccupations majeures des autorités de la commune de Granges-Paccot dans le cadre de la révision du PAL de 1975. La reconsidération de l'affectation du secteur d'Agy constituait le point important de la révision. Il a fallu un long cheminement, de longues tractations pour faire admettre ce point de vue. La prise de conscience du propriétaire de ces potentialités et du fait que l'environnement paysager et bâti font d'Agy un lieu privilégié pour un développement économique et urbanistique de grande qualité de la région fribourgeoise l'a amené à l'engagement d'organiser un concours d'idées sur ses terrains, lequel doit fournir les

1^{er} prix : projet HUBBLE

Auteur : Atelier d'Architecture G. Dupasquier & Y. Murith, Bulle

bases à l'élaboration du plan de quartier prescrit.

A l'aide de ce concours d'idées, l'organisateur se propose d'atteindre un double objectif :

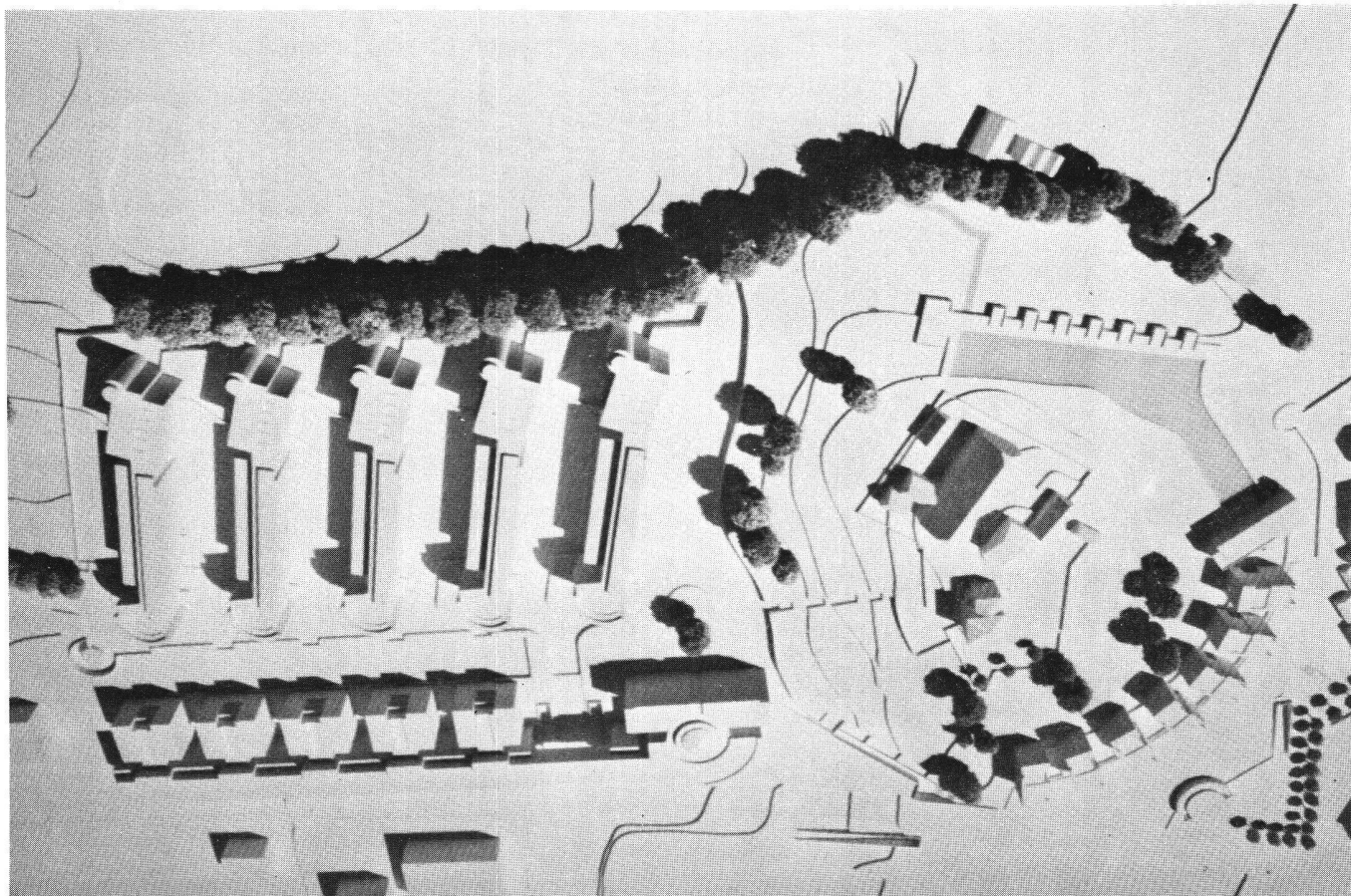
— trouver un projet de grande qualité urbanistique et architecturale, assurant un développement judicieux et harmonieux du secteur d'Agy;

— désigner un architecte-pilote chargé de veiller au respect de l'esprit du projet et à sa cohésion, lors de la conception et de l'exécution du quartier d'Agy.

Le dernier énoncé est suffisamment important pour être souligné (par la rédaction). L'architecte est chargé de nouvelles missions; il ne construit plus nécessairement ce qu'il a conçu, mais il veille... Un quartier sous haute surveillance?

Situation d'entrée et de sortie de la ville, la cohésion de l'urbanisation de ce secteur devra avoir un effet fortement structurant — pour supporter/ordonner/s'imposer (à) l'incohérence de ce qui se réalise en amont.

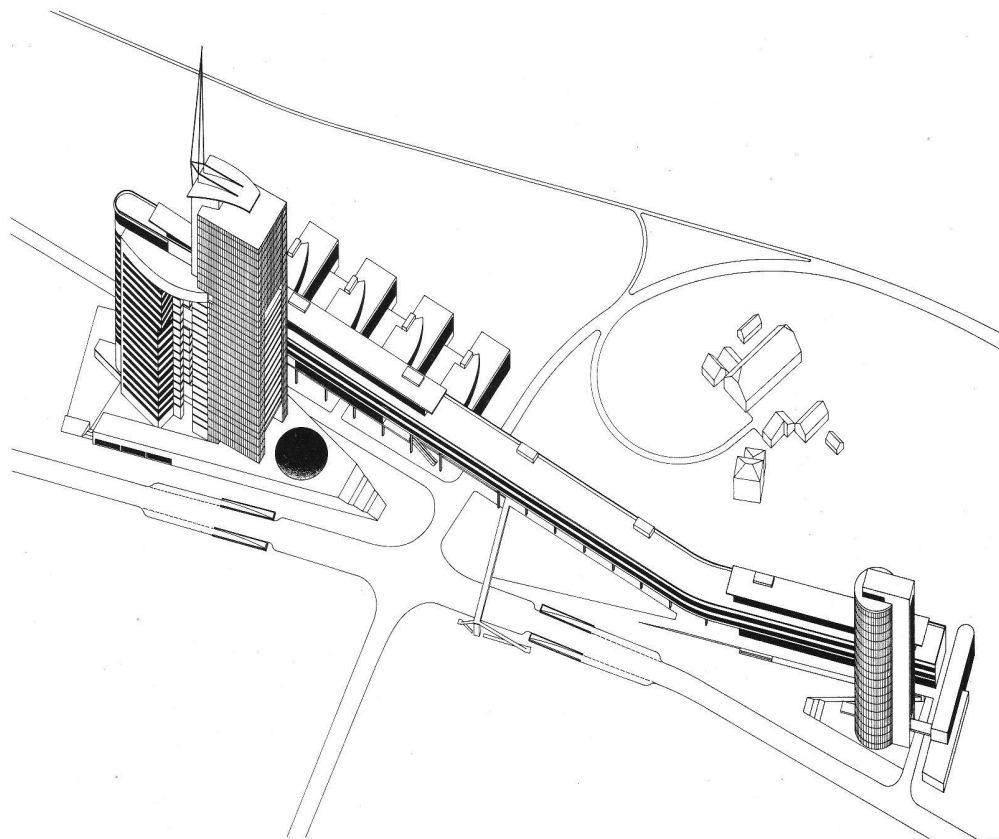
«Ce projet se démarque par sa structuration claire lui permettant de s'insérer le mieux, par son échelle, au site et à l'environnement construit existant.»



**2^e prix : projet LA DEUXIEME
CHANCE DE L'ARCHITECTURE
MODERNE**

Auteur : Richter et Gut, Bureau
d'architectes SA, Lausanne,
Jacques Richter, architecte
EPFZ/SIA

«A projet audacieux, critique
musclée pour ce parti intéres-
sant hors des possibilités
d'absorption économiques,
politiques, écologiques et
sociales de notre système. Il
n'en reste pas moins que voilà
un essai au sens littéraire : un
essai de réponse très détermi-
née à la problématique du trai-
tement des banlieues de nos
villes.» (extrait rapport du jury)



3^e prix : projet BORA-BORA

Auteur : Atelier d'architecture
D. Rosset + J. Ayer SA, arch.
EPFZ/SIA - ETS, Fribourg

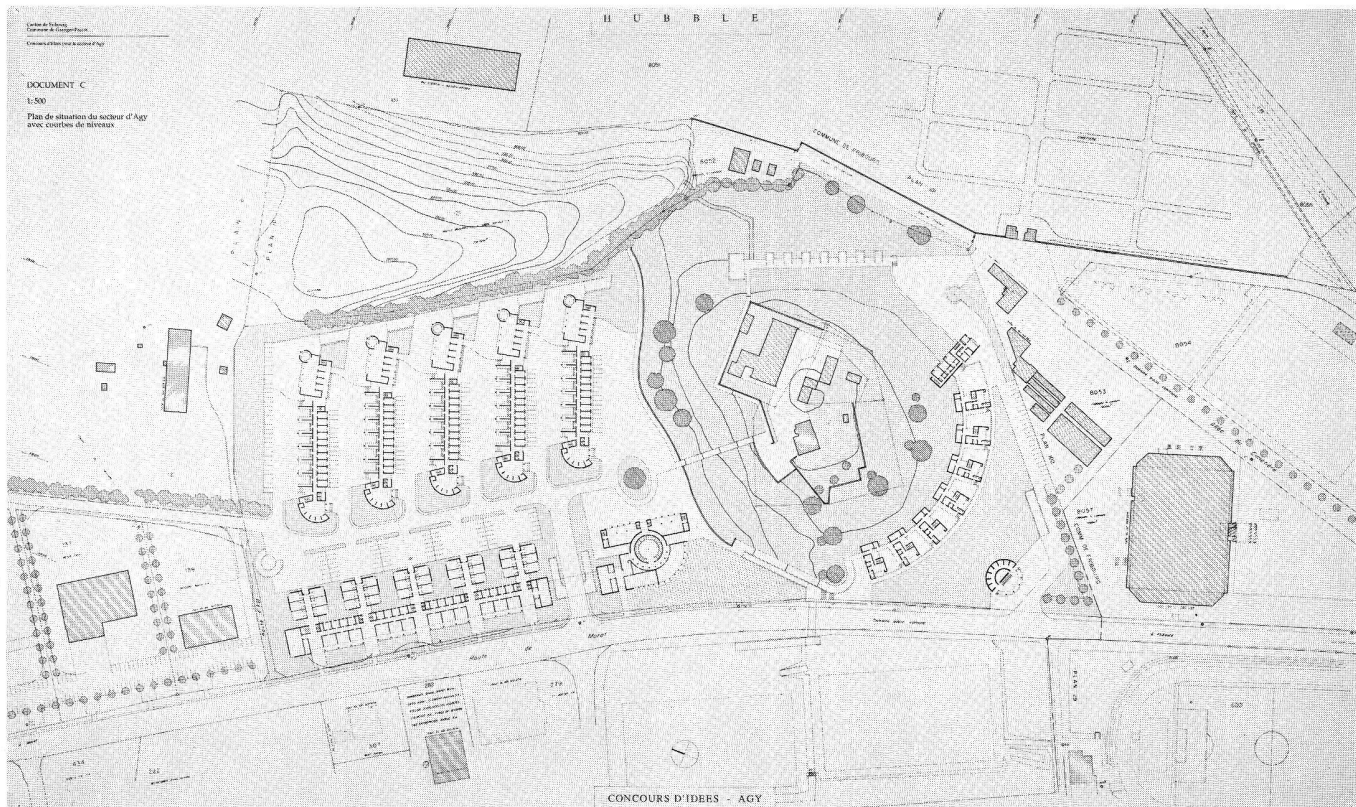
**4^e prix : projet LES AFFAIRES
DE LEMOINE**

Auteur : Marcel Meili, Markus
Peter, arch. EPFZ, Zurich

5^e prix : projet NIKITA

Auteur : Baechler Architectes,
Fribourg, Jean-Daniel Baechler,
arch. EPFL/SIA

1^{er} prix : projet HUBBLE



FRIBOURG

4. DES ROUTES — ET DÉROUTES

Toutes les études de circulation entreprises dans l'agglomération fribourgeoise ces trente dernières années ont le même but : désengorger le centre-ville. La problématique, cependant, a considérablement évolué durant cette période.

Si dans les années soixante il fallait désengorger le centre, c'était dans le but d'améliorer la fluidité du trafic en ville et d'en augmenter l'accessibilité par les transports individuels. Aujourd'hui, on tente de rendre la ville à ses habitants en dissuadant l'automobiliste d'utiliser la voirie urbaine et en lui offrant des moyens de transport alternatifs efficaces et avantageux (transports publics, deux roues, piétons). On peut ainsi espérer interrompre l'escalade qui consiste à adapter constamment le réseau routier à l'augmentation du trafic automobile.

consacrées principalement à l'amélioration des conditions de circulation. L'étude Leibbrand (1959-60) est la première qui tente de définir une conception globale du réseau routier de l'agglomération. Elle proposait de résoudre les problèmes de la ville de Fribourg en offrant «des tangentes routières parallèles aux principaux courants de circulation». L'étude Schindelholz et Dénériaz (1962-68) avait comme objectif principal «d'offrir le plus grand nombre de courants de circulation possibles dans les conditions optimales de sécurité avec un coût d'établissement minimum».

Fribourg ou... Los Angeles

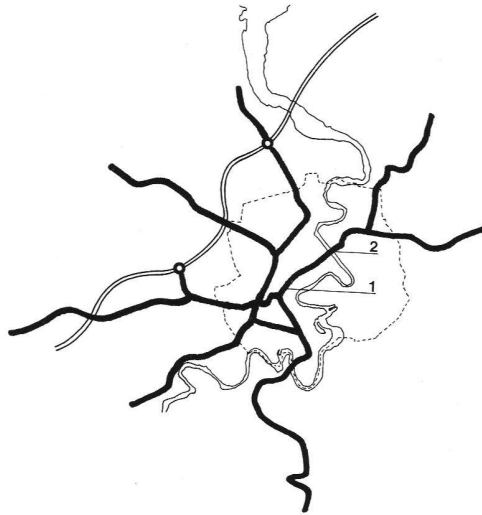
Les premières études entreprises au début des années soixante sont des études sectorielles

Dans les années septante, les premières études d'aménagement furent entreprises : le plan directeur régional (ACSAR, Urbaplan 1974-83), coordonné avec le plan d'aménagement de la

D'une réalité au début du siècle ...

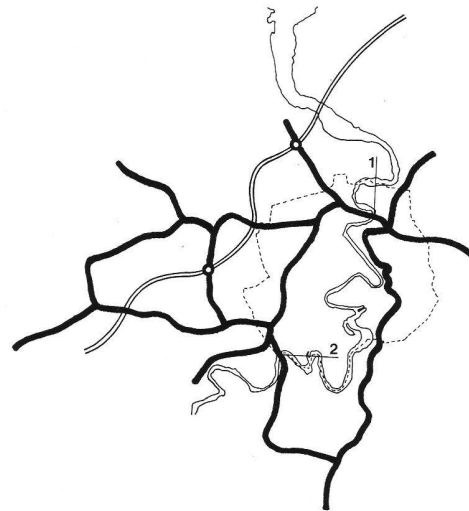


... à un objectif pour la fin du siècle



Etude Leibbrand (1960)

1. Pont Saint-Pierre
2. Pont du Schönberg-Grenette



Etude Schindelholz & Dénériaz (1965)

1. Pont du Schönberg-Poya
2. Pont Marly-Villars-sur-Glâne



Etude ACSAR
Concept directeur du réseau
routier (1979)
Urbaplan et Robert-Grand-
pierre & Rapp

1. Pont de la Poya
2. Pont Marly-Villars-sur-Glâne

ville de Fribourg (J.-D. Urech, urbaniste, 1975-90). Un plan directeur des circulations y est intégré. Elaboré par le bureau Robert-Grandpierre et Rapp, en collaboration avec les bureaux d'urbanisme, il est à l'origine du projet baptisé «un parapluie pour la ville de Fribourg» (1988).

Si l'on fait un bilan rapide des propositions des premières études, on remarque que :

- L'ensemble des concepts de M. Leibbrand ont été abandonnés.
- Le réseau de voies express à carrefours dénivelés proposé dans l'étude Schindelholz et Dénériaz a lui aussi été mis à l'écart. Quelques vestiges demeurent cependant (la semi-autoroute de Givisiez ou l'extrémité sud de l'avenue de Général Guisan).
- Il faut enfin relever que le mini-contournement de Fribourg (le parapluie) existait dans toutes les études antérieures et que c'est le bureau Schindelholz et Dénériaz, en 1965 déjà, qui a proposé le pont de la Poya pour relier le quartier du Schönberg.

Un sujet controversé

L'étude Schindelholz et Dénériaz amène dès 1966 Jean Pythoud, architecte et urbaniste, à élaborer une variante de traversée express de la ville sur les voies CFF. Traité comme élément de structuration urbanistique, ce projet intègre également les problèmes de stationnement au centre et d'interface entre différents modes de transport.

La présentation du plan directeur des circulations de la Ville de Fribourg génère une discussion publique plus vaste, animée entre autre par l'ALTERNATIVE 79 (présentée par Pro Fribourg, auteur J. Pythoud).

Dès la publication du projet Parapluie, les contre-propositions se multiplient. On remet en question la conception du parcage au centre-ville en s'inquiétant du trafic induit par ces parkings.

Ne serait-il pas préférable de concevoir une ceinture extérieure à la ville, munie de véritables parkings de dissuasion? On discute de l'opportunité de telle ou telle liaison, de l'emplacement exact du pont de la Poya.

Le rôle même de ce pont n'est pas clairement défini. Peut-il contribuer aux déplacements pendulaires entre le quartier du Schönberg et la ville ou est-il condamné à ne décharger le pont de Zähringen que du trafic à destination de la N12?

Et demain?

Le projet Parapluie inclut des propositions concrètes de mise en valeur du centre-ville au profit de ses habitants et de ses usagers. Tout en réaffirmant l'objectif d'accessibilité au centre-ville pour le trafic automobile, des mesures concrètes de compartimentage de l'agglomération sont prises pour éliminer le trafic de transit de la voirie urbaine.

La réalisation d'un tel programme ira-t-elle vraiment dans le sens d'une diminution du trafic motorisé en ville ou s'est-on une nouvelle fois laissé entraîné dans un cycle d'adaptations à posteriori de l'offre à la demande, adaptations nuisibles à la stabilisation d'un système qui s'emballe?

Le parapluie de Fribourg, une solution réelle pour rendre la ville à ses habitants ou une proposition boiteuse tentant naïvement de faire diminuer le trafic au centre tout en y améliorant la desserte des transports individuels?

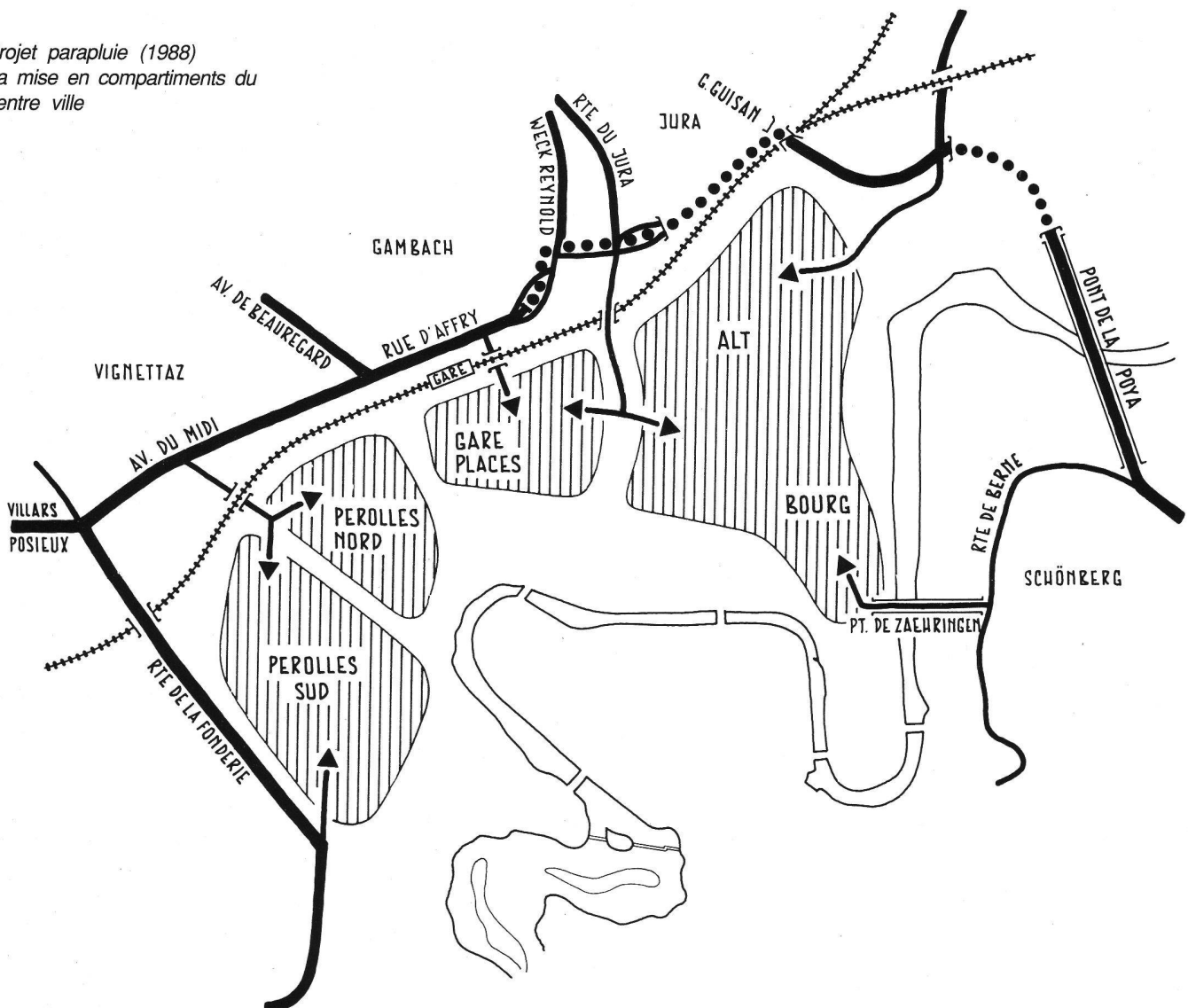
Le débat est ouvert...

En attendant, sur la base du plan directeur des circulations, mais aussi, et surtout, grâce aux pressions d'associations de quartier, des projets d'aménagement de l'espace-rue se réalisent par ci, par là. Le projet de zone piétonne de Romont, rue de Lausanne avance.

Sur le plan régional, une Communauté Urbaine des Transports de l'Agglomération Fribourgeoise (CUTAF) a été mise sur pied sous l'autorité du Préfet de la Sarine. Ses travaux sont en cours.

Les décisions politiques n'ont que très partiellement suivi les propositions faites par les spécialistes au cours de ces trente dernières années. Cette indétermination a sans doute servi, jusqu'à ce jour la ville et ses habitants. Les décisions à prendre aujourd'hui engagent une nouvelle fois l'avenir de plusieurs générations — et l'avenir de Fribourg.

Projet parapluie (1988)
La mise en compartiments du centre ville



5. LA QUALITÉ ARCHITECTURALE

5.1 UNE EXPÉRIENCE EN COURS : LE RECENSEMENT ARCHITECTURAL CONTEMPORAIN

De l'idée à l'entreprise

Dans l'accomplissement de sa tâche quotidienne d'examen des demandes de permis de construire, l'auteur de ces lignes éprouve souvent le besoin de «retenir» — pour les retrouver ensuite réalisés sur le terrain — les projets qui sortent de l'ordinaire et se distinguent par leur qualité.

En 1988, la lecture d'un inventaire d'architecture moderne fribourgeoise s'arrêtant à 1940 et les regrets de certains que cette étude ne couvre pas la période contemporaine lui font alors mesurer tout l'intérêt qu'une telle entreprise, menée avec compétence et sensibilité, peut représenter non seulement pour les milieux professionnels, mais aussi pour le public fribourgeois. La production architecturale dite «moderne» véhicule beaucoup de confusion, et provoque aussi bien des réactions de rejet, généralement à propos d'œuvres véritables, que des phénomènes d'engouement pour des recettes formalistes.

Il est grand temps d'entreprendre un effort d'explication et de sensibilisation, exemples à l'appui, afin de contribuer à clarifier certaines notions et susciter un débat public. Le recensement architectural contemporain est l'un des outils nécessaires à cette action.

Une commission ad hoc

Le 28 août 1990, le Conseil d'Etat a constitué la «Commission du recensement architectural contemporain», accompagnée d'un groupe de travail. Une fois réalisé, le recensement constituera une mine de renseignements dans laquelle pourront puiser la Commission cantonale des monuments historiques et édifices publics et les communes, afin de compléter les inventaires du domaine bâti et de proposer d'éventuelles mesures de protection. Ces renseignements intéresseront également la Commission d'architecture et d'urbanisme, les milieux professionnels et le public.

À pied d'œuvre

Officiellement créée et dotée des moyens nécessaires, la Commission se trouve aujourd'hui devant une tâche considérable et délicate. L'identification et la hiérarchisation des critères de qualité posent de nombreux problèmes, qui ne sont pas encore résolus. Pour le moment, la démarche consiste à «râtelier large», c'est-à-dire à prendre aussi en considération des œuvres présentant certains défauts plus ou moins graves. Ceci permettra d'alimenter la réflexion et la discussion en révélant, entre autres, les pièges dans lesquels il est si facile de tomber à notre époque de médiatisation.

Les œuvres recensées seront appréciées sous trois angles principaux :

- insertion dans le site;
- qualités intrinsèques du bâtiment;
- situation dans le courant architectural.

Outre des bâtiments ou ensembles de bâtiments, le recensement pourra porter sur des ouvrages de génie civil et des œuvres d'art intégrées à l'architecture. Il est même question d'y inclure des projets non réalisés, voir certains concours.

Le recensement se présentera sous forme de fiches par objet, comprenant plusieurs feuillets :

1. renseignements de base (localisation, auteur, etc.);
2. rapport descriptif;
3. appréciation de la commission;
4. reproduction de plans;
5. photographies.

A l'heure où paraît ce numéro d'«Habitation», la commission dispose déjà d'un abondant matériel. Reste à le trier, à le digérer, à le rendre accessible et clair, pour «donner à voir» les œuvres sur le terrain. C'est le plus difficile et... le plus passionnant.

F.M.

La Commission comprend, sous la présidence de François Martin, architecte Chef de la section construction de l'Office des constructions et de l'aménagement du territoire : MM. Raoul Andrey, Jean-Marc Schaller, Michel Waeber, architectes Walter Tüscher, architecte-urbaniste Jean Tinguely, sculpteur. Groupe de travail : Roger Currat, urbaniste cantonal Charles-Henri Lang, architecte cantonal Hermann Schöpfer, édacteur de l'inventaire du patrimoine artistique Jean-Baptiste de Weck, conservateur des monuments historiques et édifices publics.

5.2 LA COMMISSION D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME (CAU)

Dans le numéro 12/1987, il a déjà été fait mention de cet instrument propre au canton de Fribourg et relatif à la qualité architecturale. Il a été comparé au modèle de Salzbourg. Qu'en est-il dans la réalité? Cette commission a été instituée en 1985. Elle est composée de 7 membres, dont 4 extérieurs au canton de Fribourg. Elle a traité 12 cas, dont 5 se situent à Fribourg et environs. 12 cas sur des centaines de demandes de permis!

Ci-après un interview du président de la CAU, M. J. Dumas, architecte FAS/SIA.

Red: M. Dumas, vous présidez la CAU depuis son origine. Vous avez traité 12 cas et refusez trois autres cas, qui ne répondaient pas aux critères de l'art. 155 LATeC. Quelle est la nature des projets soumis, quels sont les requérants et quel est le niveau de ces projets?

J.D. : Sur les 12 cas traités, 2 ont été soumis par des communes, 7 par l'OCAT (dont 5 cas pour l'agglomération fribourgeoise), 3 par le Ministère public. La nature des projets est fort différente, de la villa au projet d'hôtel en passant par des plans de quartier sur des surfaces relativement importantes (Corminbœuf, voir Habitation n° 10). Les cas traités relèvent de deux situations, soit que les projets de qualité sont contestés, soit que l'on constate l'absence de qualité. Il y a eu deux projets qui ont été soutenus par la commission (dont la maison Tissot, voir ci-après). Par contre, il y a eu plus de projets dont la CAU a considéré qu'ils ne devaient pas être menés à chef; ces projets devaient être remaniés ou refusés.

Réd. : Donc la CAU intervient plus souvent dans un cadre conflictuel?

J.D. : En effet, la majorité des cas sont des cas où on entre dans une situation conflictuelle, c.à.d. que l'OCAT ou la commune refuse le projet et demande notre avis.

Réd. : Et dans le cadre «normal», qui décide qu'il y a «exigences accrues»?

J.D. : Soit la modestie des projets ne correspond pas aux énoncés de la loi, soit le site — c'est rare — est décrété dans la réglementation communale comme particulièrement délicat et sensible. Mais à part cela, c'est clair que pour les autres cas, à l'évidence, c'est la CAU qui décide qu'un site mérite une attention particulière. La maison Tissot était une exception. Jusqu'à présent, c'est nous qui estimons, souverainement, qu'un objet mérite ou non l'intervention de la CAU.

Réd. : Mais n'y a-t-il pas tout de même beaucoup plus de cas où la nature du lieu demande cette qualité accrue et où, manifestement, la réalisation est assez loin de cette exigence?

J.D. : C'est exact, mais la CAU ne peut intervenir que dans le cadre fixé par la loi, c.à.d. sur requête. Si une commune ou l'OCAT ne demande pas notre avis, on ne peut pas intervenir.

Réd. : La CAU donne donc un avis. Et ensuite? Peut-elle avoir un rôle d'arbitrage, ses avis sont-ils suivis par les autorités?

J.D. : Il y a eu des cas où les recommandations de la CAU ont été suivies (p. ex. Corminbœuf). Il y a des cas où, suite au refus du projet sur avis de la CAU, il y a eu recours. Il y a eu un cas qui a débouché sur une procédure de classement de l'immeuble. Il y a aussi des cas, où l'avis de la CAU n'a pas été suivi par les autorités ou n'a pas été admis par les requérants de la demande de permis. La majorité des cas a vu la commission unanime pour dire qu'il était préférable, soit de modifier le projet, soit de faire un concours, soit de le refuser. Ces avis ont été suivis dans la moitié des cas environ.

Réd. : Comment réagissez-vous à l'idée d'inscrire dans un plan d'aménagement, sur la base d'une analyse du site bâti et naturel, les lieux où l'art. 155 al. 3 et 4 sont applicables, indiquant par là clairement au propriétaire / promoteur / réalisateur, qu'un éventuel projet doit être de qualité? Ce qui signifie par conséquent que ces projets devront être examinés par la CAU?

J.D. : Je ne suis pas sûr que le fait d'inscrire cela dans un plan oblige la commune ou l'OCAT à demander l'avis de la CAU. On pourrait imaginer que la commune et l'OCAT jugent qu'un projet correspond aux exigences de qualité et l'admettent sans passer par la CAU. La CAU, je le redis, est interrogée dans des situations conflictuelles. Néanmoins, je suis sûr que cette inscription serait une bonne mesure. Je ne suis par contre pas sûr qu'il serait souhaitable que la CAU intervienne dans tous les cas. Cela banaliserait la CAU, elle deviendrait une espèce de commission consultative comme beaucoup d'autres. Je pense, et j'espère, que les communes et leurs urbanistes sont en mesure de juger de la qualité d'un projet. Dans les cas de doute ou de conflit, la CAU peut intervenir.

Réd. : La CAU intervient en fin de parcours, après qu'un projet ait passé parfois par des années de gestation, d'études, de discussions, de concessions ou de consensus, de contacts préalables avec les autorités. Est-ce que vous envisageriez le rôle d'organe de consultation, où en cours d'étude déjà, l'auteur du projet ou son mandant, pourrait prendre la température de la CAU? Ce qui supposerait, le cas échéant, un autre fonctionnement de la CAU?

Extrait de la LATeC (loi du 9 mai 1983 sur l'aménagement du territoire et les constructions)

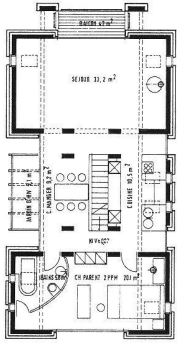
Art. 9. Une commission d'architecture et d'urbanisme est instituée pour examiner, sur requête de l'OCAT ou des communes, les projets qui doivent répondre à des exigences accrues, au sens de l'article 155 alinéas 2 à 4.

Art. 155.¹ Toute construction doit être conçue selon les règles de l'art et présenter un aspect satisfaisant du point de vue de l'architecture.

² Elle doit tenir compte des caractéristiques particulières d'un site naturel ou bâti, d'une localité, d'un quartier ou d'une rue, ainsi que de l'aspect d'un édifice ou d'un ensemble de valeur intrinsèque.

³ Les constructions qui, du point de vue de leur nature, de leur situation, de leurs dimensions, ont un effet important sur leur environnement, doivent répondre à des exigences de qualité architecturale accrue.

⁴ Ces mêmes exigences s'appliquent pour les ensembles de bâtiments.



J.D. : Cette question est au cœur de nos préoccupations et je ne voudrais pas donner une réponse définitive. La question a été posée également par l'OCAT. Je dois dire qu'on a refusé assez nettement, parce qu'on ne voudrait pas passer, aux yeux des communes, comme déjà compromis par des contacts privilégiés qu'on aurait eus avec l'OCAT ou avec un auteur de projet. Je crois, pour l'instant que notre grand bonheur (et c'est un privilège qu'il nous faut mériter) réside dans notre indépendance. On a évoqué l'idée d'une espèce de commission consultative permanente, mais je ne crois pas que ce soit le rôle assigné par la loi à la CAU. Toutefois, la loi ne dit pas que l'on ne doit pas le faire. Alors pour l'instant, il y a plutôt une retenue à cette idée. Cela ne semble pas être la mission qui s'est dégagée comme étant l'avenir de la CAU.

Réd. Vous vous en tenez au cadre strict fixé par la loi ?

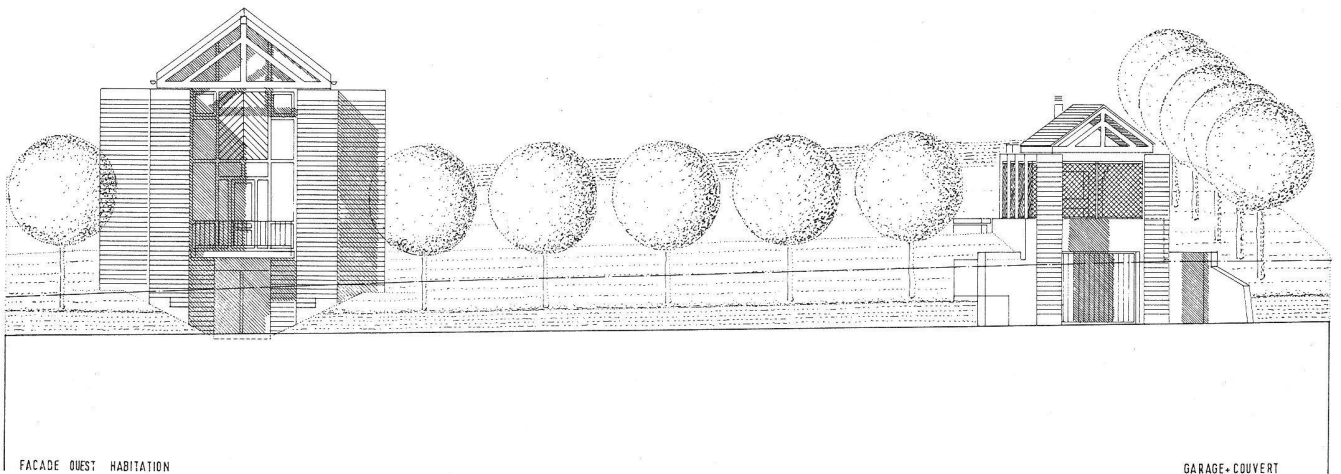
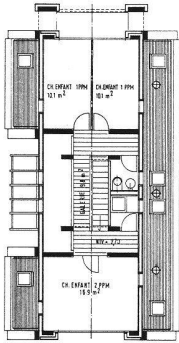
J.D. : Oui — je suis un peu légaliste. Pas de consultation préalable, pas d'intervention en dehors de l'art. 9 de la loi. Mais, si le Conseil d'Etat, les praticiens souhaitent que ça se fasse, il faudrait en débattre. Jusqu'à présent, les appels ne sont venus que de l'OCAT et ont été

traités d'une manière extrêmement réservée. Pourquoi pas une autre commission parallèle?

Réd. : Quelle est votre appréciation de l'instrument et du rôle de la CAU - pour l'avenir - et où sont ses éventuelles limites, ou, à la rigueur ses défauts?

J.D. : Ses limites? C'est une commission qui n'est que consultative, je le comprends, ce n'est pas pensable autrement. C'est sa seule et véritable limite. Elle est onthologique. Personne n'aurait l'idée de revendiquer un avis délibérateur. Cette «limite» limite les suites à donner. Mais, ces limites, on aimerait les repousser, les dépasser, par un professionnalisme absolument intégrè. C'est la seule chance de la CAU qu'elle puisse être reconnue comme professionnelle, qu'on lui attribue un professionnalisme de haute qualité et une intégrité — sauvage. Je dois dire que ce qui se dit dans cette commission me paraît pour l'instant garantir notre indépendance. C'est ça les garants, les garants du crédit qu'on accordera ou n'accordera pas à la CAU.

Je redirai, que je suis enchanté de participer à cette commission exemplaire.



*Le premier cas traité par la CAU :
Villa Tissot à Bulle
M. Voillat, J. Chabbay, architectes EPFL/SIA,
Martigny*

Extrait «LA LIBERTE» du
31.8.90

Quelle(s) horreur(s)

Monsieur le rédacteur,

Dans notre pays, plusieurs organismes officiels ou privés se préoccupent avec courage et efficacité de la sauvegarde des sites et du patrimoine archéologique, architectural, artistique et culturel en général. D'aucuns estiment même qu'ils y mettent trop de zèle, notamment en ce qui concerne les monuments historiques, à vouloir sauver de vieilles bâtisses qui, à leurs yeux, n'en valent vraiment pas la peine. Mais mieux vaut un excès de zèle en la matière que d'assister à la défiguration ou à la destruction des témoins intéressants du passé.

Par contre, si l'on se donne tant de peine pour conserver notre environnement naturel ou construit, il est étonnant de constater que les autorités responsables laissent trop souvent architectes et promoteurs galvauder irrémédiablement des sites harmonieux par de nouvelles constructions qui ne cadrent pas du tout avec cet environnement. A titre d'exemples, comment a-t-on pu, à Fribourg, il y a bien des années déjà, admettre la démolition au centre-ville, des anciens immeubles Knopf et de l'hôtel Suisse pour les remplacer par des bâtiments quelconques qui déparent à jamais l'harmonie de ce quartier qui avait belle allure. (Ce n'est pas la taupinière constituée par la sortie du parking des Alpes qui améliorera la situation). Comment a-t-on pu tolérer, à l'entrée nord de la ville de Bulle, que l'immeuble Waro soit affublé d'un affreux bariolage dans le seul but d'attirer l'attention des acheteurs? (Je lui souhaite le même sort qu'à son frère aîné de Marty, bien qu'il ait reçu la bénédiction des autorités locales). Comment a-t-on pu admettre dans le village d'Epagny, face au château de Gruyères, la construction de deux grands bâtiments dont l'architecture les fait ressembler bien davantage à des hangars ou à des poulaillers géants qu'à des immeubles locatifs et cela au grand dam de la population locale qui doit supporter ce sinistre environnement. Comment a-t-on pu tolérer, à Avry-devant-Pont, au flanc de la colline de Piemont, la construction de ce bâtiment à l'immense façade entièrement vitrée qui dépare à tout jamais ce site merveilleux que les réalisateurs du restoroute de la Gruyère avaient si bien su respecter? Pour être objectif, il convient de relever que, à côté des regrettables réalisations relevées ci-dessus et de bien d'autres qui mériteraient de l'être, la plupart des constructions sont conçues actuellement avec le souci de les intégrer au milieu urbain ou campagnard, soit parce que les architectes s'y astreignent, soit parce que les prescriptions officielles les y contraignent.

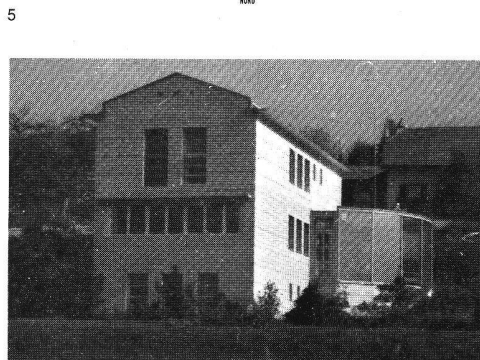
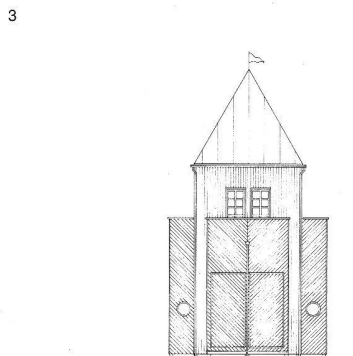
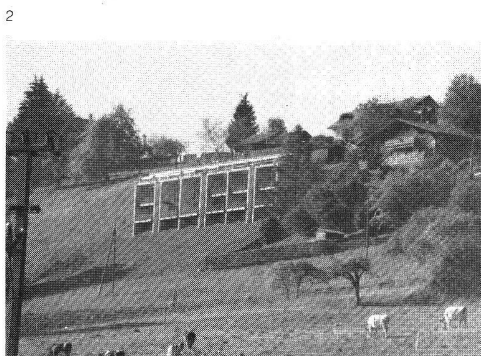
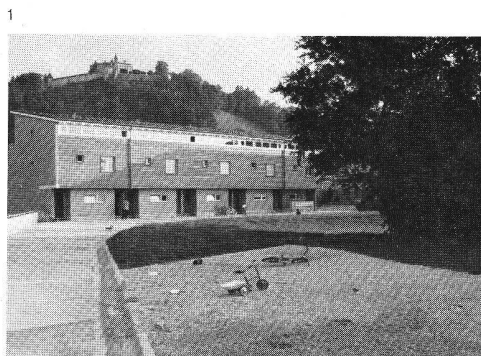
On pourrait parler de censure. Censure exercée par les autorités qui se croient investies de la noble tâche de défendre le bon goût de leurs électeurs. Et, si les autorités faillissent à leur tâche, des esprits chagrins le leur rappellent parfois (voir ci-contre).

Ce n'est pas une question de règlement. Il y a presque une tradition dans ce canton de ne pas charger les règlements d'urbanisme de prescriptions qui relèvent de l'architecture. Ce qui n'empêche en aucune manière des villas et petits locatifs de style «fermette» de proliférer avec l'énorme avantage de ne pas choquer, de ne pas provoquer la colère du peuple, donc d'être autorisés — et financés par les banques — sans encombre. Ceux-ci, et les autres banalités qui font l'énorme majorité de la production architecturale, font office de référence, constituent la norme pour la majorité populaire — et ses élus.

Il y a les exceptions. Les bons projets faits par de bons architectes. Et qui ont juste le malheur,

non pas d'être bons, mais de s'écarter de cette norme, d'avoir d'autres références, des vraies. A ceux là on fait des misères : projets refusés (bien que strictement conformes aux règlements), financement refusé par les banques (si, si cela existe!), oppositions des voisins — je passe sous silence les interventions des maîtres de l'œuvre. Et si, malgré les obstacles, ou parfois par «absence de vigilance», ces projets «passent la rampe» et sont réalisés, ils provoquent la fureur. «On ne nous y prendra plus», c'est le cri du cœur des responsables communaux — et le danger guette aussi le canton de Fribourg, de voir s'introduire dans les règlements, des interdits. Ce sera la censure du légalisme et du juridisme, pire que la censure de l'appréciation. Cette dernière au moins garde la chance d'être corrigée par les autorités cantonales (l'OCAT), dans certains cas par la CAU (voir thème 5.2).

Mais, à la décharge des mauvais censeurs, il faut dire que la récupération de l'architecture post-quelquechose par les constructeurs, les vendeurs d'images, les snobs et les spécialistes du marketing, les querelles de chapelle entre quelques maîtres incontestés, leur langage hermétique et leur horde de suiveurs ne tourment pas à l'avantage d'une compréhension de l'architecture par la vox populi. Mais, peut-être que nous devons nous rendre à l'évidence : l'architecture de qualité a été, reste et restera une exception, un fait élitaire au meilleur sens du terme. Et pour cela, il faut défendre son droit de cité.



- 1) Epagny, logements collectifs
SICOOP
Grobéty, Andrey, Sottas,
architectes EPFZ/SIA
- 2) Avry-dv.-Pont,
habitations groupées évolutives
Concept SA, M. Dillon, architecte
- 3) Estavayer-le-Lac, capitainerie du Port
Atelier d'architecture SA,
D. Rosset, J. Ayer,
architectes EPFZ/SIA - ETS
- 4) Avry-dv.-Pont, habitation individuelle
G. Ponzo, architecte EPFL/SIA
- 5) Giffers, habitation individuelle
T. Urfer, architecte EPFZ/SIA

5.4 ILS COURENT, ILS COURENT LES CONCOURS?

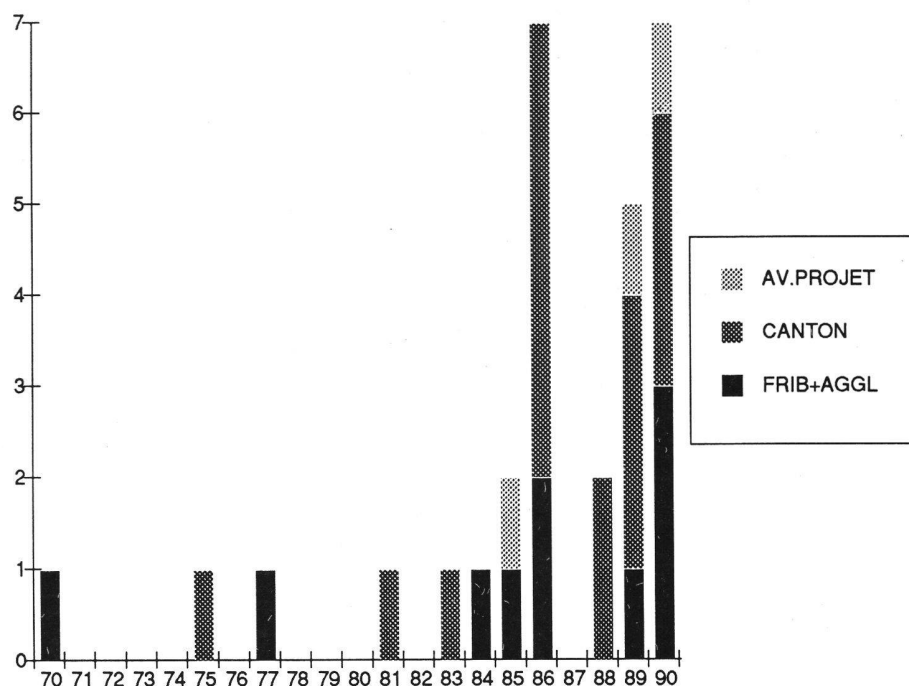
De 1970 à 1991, 23 concours de projet — 3 sur invitation — et 5 concours d'idées — 2 sur invitation — ont été jugés ou lancés sur l'ensemble du canton.

7 concours de projet — 1 sur invitation — et 4 concours d'idées — 2 sur invitation — se rapportent à Fribourg et à son agglomération; à ces derniers viennent s'ajouter, à partir de 1985, 3 commandes d'avant-projet.

L'année 1986 se distingue par 4 concours de homes pour personnes âgées — année limite pour bénéficier des subventions fédérales.

Les 5 dernières années démontrent un réel intérêt pour la formule du concours, 19 concours et 2 commandes d'avant-projet. Cependant, cela ne fait jamais que 3 concours sur 16 ouverts qui concernent Fribourg et son agglomération (1986, 1990).

TYPES DE CONCOURS



En date de fin septembre 1990, sur Fribourg et son agglomération :

1 concours en cours de jugement :
l'extension du centre scolaire de Villars-Vert, Villars-sur-Glâne, 1990

1 concours lancé :
la réorganisation du secteur St-Léonard et élaboration du projet de deux salles omnisports de grande dimension, Fribourg, 1991

1 concours annoncé :
la restructuration de l'espace public du Jardin de Pérolles, logements et équipements de quartier, Fribourg, 1991

1 rumeur de concours...
l'achèvement de la tour de la Cathédrale St-Nicolas, Fribourg, mars 1991

QUELQUES INTERROGATIONS

DE L'INTÉRÊT DU CONCOURS POUR L'ORGANISATEUR ET DE LA CURIOSITÉ POUR LE PUBLIC?

- variation sur un thème, présentation de différentes idées,
- concentration de démarches, banque d'idées,
- originalité de la formule, comparée à l'attribution directe d'un mandat,
- intérêt, attention, disponibilité, sérieux portés par les concurrents,
- somme de travail fournie par les concurrents,
- côté flatteur, avant-garde, mécène pour les organisateurs...

DES COMMANDES D'AVANT-PROJET AU LIEU DE CONCOURS?

pour ne pas oser le concours, stratégiquement, politiquement, psychologiquement, financièrement...

- c'est s'assurer d'un nombre défini de projets,

- c'est choisir, trier les participants, ainsi que leurs tendances,
- c'est peut-être cibler, en n'allant pas jusqu'à attribuer directement un mandat,
- **c'est s'offrir plusieurs avant-projets à bon marché?**

DU POURQUOI DE LA FASCINATION DES PROFESSIONNELS POUR LE CONCOURS?

- échange, contact?
présenter une solution personnelle? comparer des idées sur un thème donné, sur une problématique particulière? se mesurer, se situer par rapport à un mouvement, une tendance?...
- côté passionnel, idéal, utopique?
s'éclater, se faire plaisir, se détacher quelque peu de la réalité, oser plus, provoquer, poser des questions, proposer des solutions parfois audacieuses?...

- manière de...
se faire connaître, de se présenter, de se faire publier? de recevoir un mandat?

ce qui compense l'investissement économique?

6. À PROPOS DU LOGEMENT SOCIAL

La construction de logements subventionnés en ville de Fribourg, quelques chiffres :

1958-1964 : 265 logements

1965-1974 : 759 logements

1975-1985 : 280 logements

1986-1990 : 42 logements

Depuis 1975, les logements sociaux s'implantent essentiellement dans les communes périphériques (464 logements entre 1975 et 1985, 74 logements actuellement en cours de réalisation).

Entre 1980 et 1989, plus de 512 millions ont été dépensés pour la construction ou la transformation de logements, mais le parc de logement n'a augmenté que de 477 unités.

6.1 DE LA PÉNURIE...

L'histoire du logement social à Fribourg s'identifie à la politique nationale en la matière. Pas d'audace, pas d'œuvre de pionniers, ni de la part de la ville, ni de la part du canton. Ce n'est qu'en 1985 que le canton élabore la «loi encourageant la construction de logements à caractère social».

Depuis 1958, 1346 logements subventionnés ont été réalisés en ville de Fribourg. L'essentiel de ses logements appartient à des coopératives (voir thème 6.2). Eu égard à l'ensemble du parc de logements en ville (15'708 en 1989), la part des logements subventionnés est très faible (env. 7%, contre 10% à Lausanne et 20% à Genève). De plus, le parc de logements anciens avec des loyers relativement bas, a pratiquement disparu, subissant les assauts des promoteurs et de la rénovation luxueuse.

Fribourg n'échappe pas au phénomène de la crise du logement. Les demandes pour des appartements à loyers abordables dépassent largement l'offre en la matière; les listes d'attente s'allongent; le taux de logements vacants (0,3 à 0,5 %) est largement en-dessous du seuil communément admis dans le cadre d'une situation équilibrée (1,5 %). Et pourtant, les sommes

investies pour les travaux de construction ou de transformation de logements n'ont cessé d'augmenter (16,9 millions en 1980, 90,5 millions en 1984 et 62,1 millions en 1990). Le logement reste donc essentiellement une question de marché économique.

... À L'ÉMERGENCE DE QUELQUES SOLUTIONS

Cette situation a entraîné une série de réactions de la part des autorités et de groupes politiques :

- la ville de Fribourg a créé «la Fondation pour le logement» (voir thème 6.3)
- le parti socialiste et l'association des locataires ont déposé cette année une initiative communale réclamant la construction de «300 appartements à caractère social pendant la période administrative 1991- 1996», ainsi qu'une initiative cantonale réclamant un «allègement fiscal pour les locataires et petits propriétaires».

Une solution complémentaire, pour conserver le parc de logements anciens, serait peut-être l'élaboration d'une loi cantonale sur les démolitions et les constructions, comme celles que l'on connaît dans les cantons de Genève et de Vaud.



SOLIDARITÉ,
*Coopérative d'habitation,
Fribourg, route du Jura,
3 immeubles d'habitations collectives subventionnées*

6.2 SICOOP : PETITE PRÉSENTATION D'UNE GRANDE COOPÉRATIVE

Un fonctionnement original

La société SICOOP (société immobilière coopérative-Fribourg) a été fondée en 1965 par des organisations syndicales, familiales et de locataires.

Elle a été créée sur le modèle d'une importante coopérative d'habitation suédoise et en a adopté les caractéristiques principales.

Il existe d'une part la société-mère, organisme central au service de l'action coopérative et d'autre part, les sociétés-filles constituées à l'occasion de toute nouvelle réalisation dans un endroit déterminé.

Dans une telle structure, SICOOP société-mère, assure l'efficacité et la continuité du mouvement.

SICOOP a mis progressivement en place un organisme structuré qui est à même aujourd'hui, à côté de tâches de gestion, de conduire sur l'ensemble du territoire cantonal plusieurs réalisations nouvelles simultanées.

SICOOP gère actuellement un ensemble de 329 logements, ainsi qu'une résidence pour personnes âgées dépendantes, qui comprend 60 studios et des services communs.

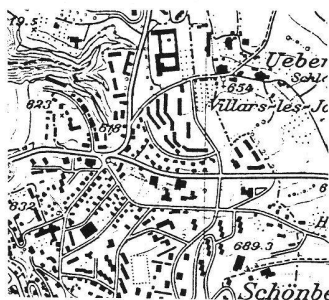
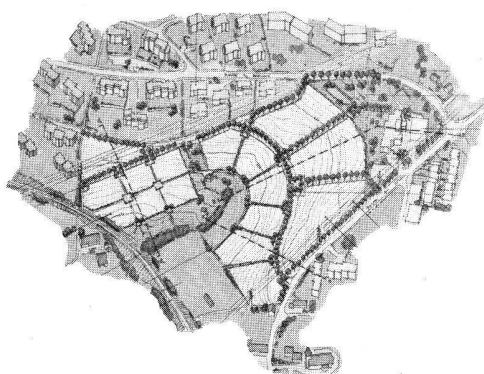
Un programme comportant 44 logements en immeubles locatifs et 30 maisons individuelles groupées est en cours de construction à Villars-sur-Glâne, dans le cadre du plan de quartier des Dailles-Sud (voir ci-dessous).

Une réflexion sur l'habitat et sur la ville

Quelques préoccupations majeures guident l'action de SICOOP. Le logement doit être adapté aux possibilités financières des familles, d'où la nécessité de tirer le meilleur parti des législations fédérales et cantonales sur l'aide au logement. Mais il ne peut s'agir de constructions au rabais. Le cadre de vie est largement conditionné par le type d'habitat, l'expression architecturale, les prolongements du logis. C'est déjà au stade de l'élaboration du plan de quartier que SICOOP tient à marquer sa présence, avec un souci constant d'adaptation au site, d'éloignement de la circulation automobile, d'intégration des espaces verts. SICOOP a su s'entourer d'architectes de qualité qui ont souvent su allier qualité du logement et composition architecturale et urbanistique.

Villars-sur-Glâne, Dailles-Sud
Plan de structuration (auteur :
Planpartner SA, Zurich)

Issu d'une commande d'avant-projet à l'initiative de particuliers, l'ensemble est actuellement en voie de réalisation.
Maître d'ouvrage : consortium formé de trois partenaires dont SICOOP



SICOOP Schönberg, Fribourg
197 logements et 60 studios
pour personnes âgées



6.3 VILLE DE FRIBOURG : FONDATION EN FAVEUR DU LOGEMENT



Superficie du terrain: env. 13'000 m², possibilité d'intervention sur env. 2'000 m² à détacher d'un article voisin.
Situation : Nord-Ouest du centre-ville, en limite de la commune de Granges-Paccot. Le terrain est affecté à la zone résidentielle urbaine à forte densité selon le PAL de la commune de Fribourg. Indice max. 0.85, taux d'occupation au sol 25%, nombre de niveaux max. 6.

Dans le but de faciliter la recherche d'un concept architectural et urbanistique de qualité, l'organisateur, plutôt que de définir un programme détaillé, a laissé la liberté aux participants de proposer un programme et un projet cohérents répondant aux exigences fixées dans le cahier des charges.

En 1986, à la suite de plusieurs interventions parlementaires, le Conseil communal chargeait la Commission de l'Edilité d'examiner les terrains situés sur le territoire communal de la Ville de Fribourg et susceptibles de permettre la construction de logements sociaux.

Même si, sur le territoire communal, entre le 1^{er} juin 1987 et le 1^{er} juin 1988, se sont construits, par exemple, 218 logements dans de nouvelles habitations, la commune de Fribourg, comme d'autres villes en Suisse, n'a pas échappé au problème de l'inadéquation entre l'offre de logements et la demande, spécialement celle provenant des familles, des salariés avec enfants ou des personnes seules à revenu modeste, dont la part du revenu consacré au loyer est trop importante et réduit de ce fait les autres possibilités de consommation.

La pénurie de logement est un mal public; le logement est un bien de première nécessité. Le renchérissement du prix des loyers est dû, en partie du moins, à la hausse souvent injustifiée du prix des terrains provoquée par une certaine rareté sur un territoire politique presque entièrement bâti.

Dans le cadre de l'établissement du plan d'aménagement local et de l'élaboration des zones, le Conseil communal s'était déjà soucié de réserver certaines zones disponibles à la construction d'ensembles résidentiels à moyenne et

forte densité et permettant la construction de logements subventionnés.

Selon l'inventaire établi, une première surface de 14'200 m² appartenant à la Bourgeoisie de Fribourg a été réservée pour la réalisation d'un premier projet pouvant représenter 120 à 130 appartements sociaux. Le principe de l'octroi d'un droit de superficie par le propriétaire a été retenu.

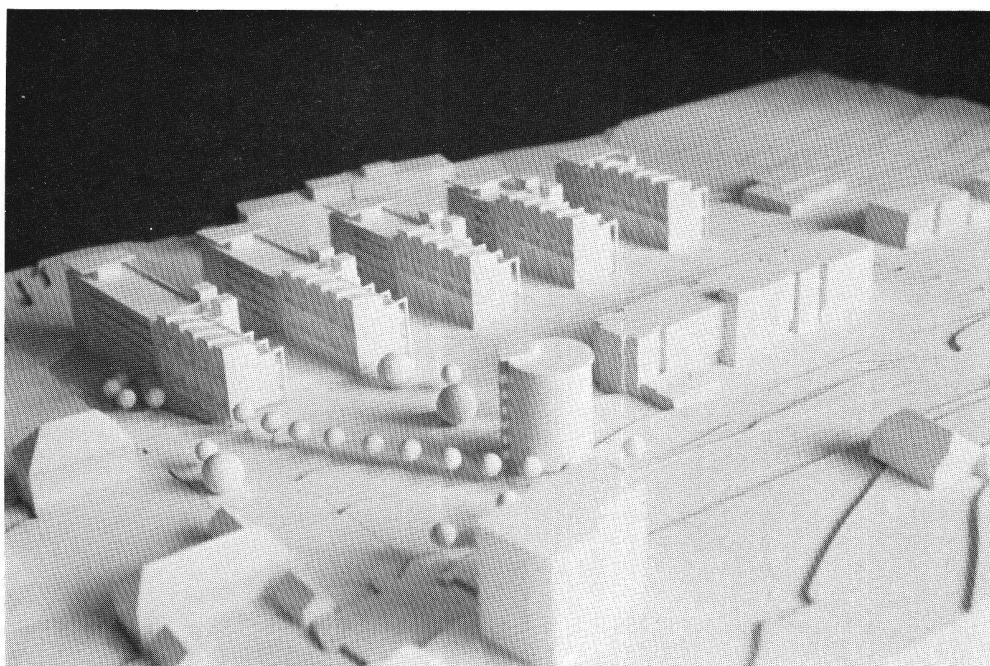
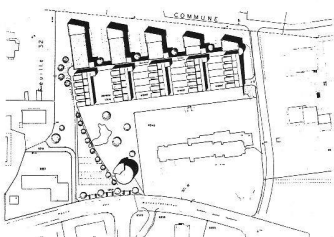
En séance du 31 janvier 1989, le Conseil communal approuvait le projet de statuts de la Fondation en faveur du logement dont le Conseil de fondation était constitué de trois conseillers communaux, d'un représentant des associations de locataires et d'une urbaniste.

La Fondation en faveur du logement a comme but «la construction, l'acquisition, en particulier sous forme de droit de superficie, l'exploitation, la gestion, le financement et le subventionnement d'immeubles servant à des logements à caractère social dans des habitations collectives, des villas individuelles ou groupées».

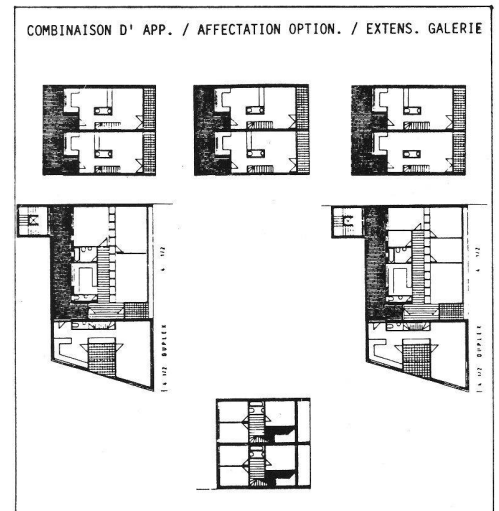
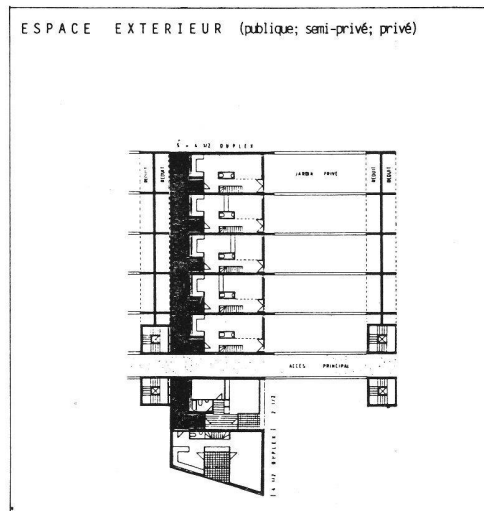
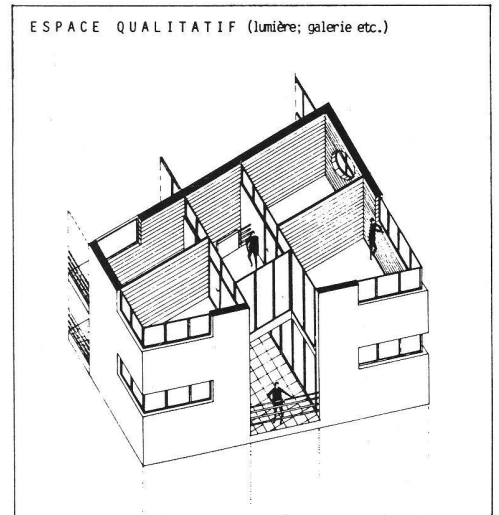
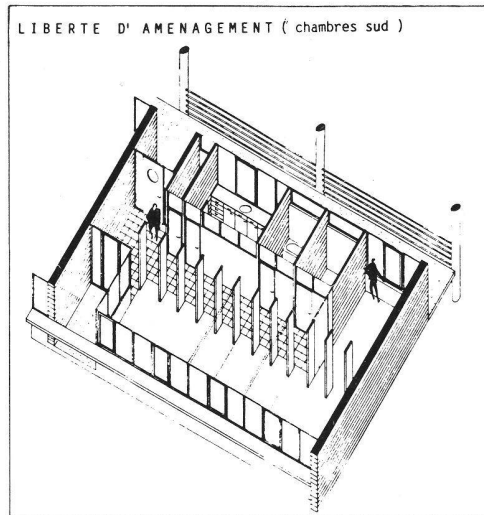
Dans le but d'atteindre ce premier objectif, la Fondation a organisé, pour un premier projet de logements sociaux à Bonnesfontaines-Torry, une commande d'avant-projet.

*Claude Schorderet,
syndic de la ville de Fribourg*

Le projet mandaté, suite à la commande d'avant-projet Manfred Schafer, architecte ETS, Fribourg

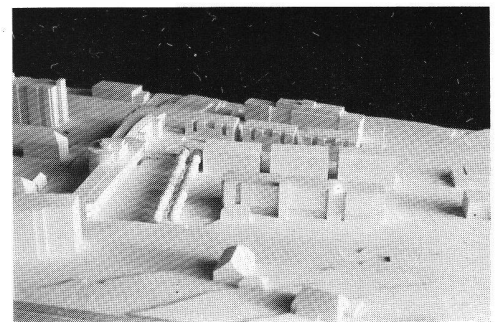
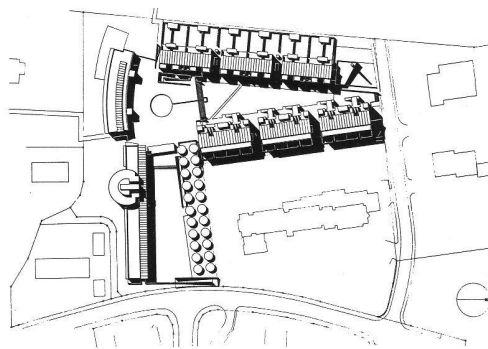


*Le projet mandaté
Manfred Schafer,
architecte ETS, Fribourg*

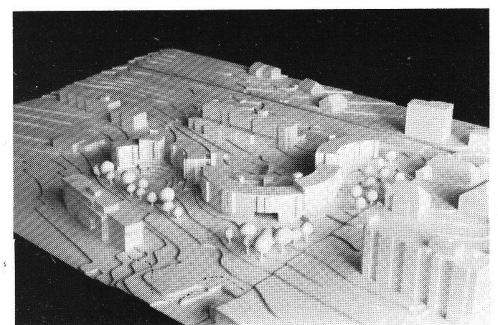
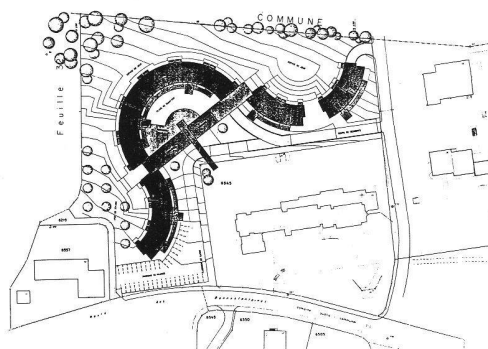


Les deux autres projets :

*Guido Ponzo, architecte EPFL,
Fribourg*



*Bureau Monney & Castella,
architectes ETS et EAUG,
Fribourg*



7. UNE OPINION

LA VILLE QUI M'ÉCHAPPE...

«Moi aussi j'ai pensé à un modèle de ville... C'est une ville qui n'est faite que d'exceptions, d'impossibilités, de contradictions, d'incongruités, de contre-sens. Si une ville ainsi faite est tout ce qu'il y a de plus improbable, en abaissant le nombre des éléments anormaux, la probabilité grandit que la ville existe véritablement. Par conséquent, il suffit que je soustraie de mon modèle des exceptions, et, de quelque manière que je procède, j'arriverai devant une ville qui, bien que toujours par exception, existe. Mais je ne peux pas pousser mon opération plus loin qu'une certaine limite : j'obtiendrais une ville trop vraisemblable pour être vraie.» Ainsi parla Marco Polo.¹

Fribourg, une ville trop vraisemblable

L'urbanisme qu'est-ce que c'est selon l'ancien Syndic de Fribourg s'adressant en 1970 à des architectes de sa ville? C'est, primo, le pouvoir et les moyens dont disposent les propriétaires fonciers et immobiliers avec les financiers de réaliser leurs projets; c'est, secundo, le devoir et la tâche des pouvoirs publics de financer et de construire les ouvrages d'infrastructures; c'est, tertio, le talent et le loisir des architectes de dessiner de jolies façades (sic).

Était-il possible dès lors d'empêcher que la ville ne devint trop vraisemblable pour être vraie? Était-ce du domaine de l'utopie que de vouloir viser assez haut pour que l'objectif du vrai ait quelques chances d'être atteint? Certains, peu nombreux, s'y essayèrent avec constance. D'autres se désistèrent, non par lâcheté pour la plupart, mais par dégoût d'argumenter vainement face au non-sens et à la mauvaise foi.

On pourrait en juger sur pièces, sur le terrain. Les cas d'espèce sont nombreux et mériteraient qu'on en écrive l'histoire par le menu détail, car c'est à cette dimension que sont prises les décisions concernant les projets urbains, pour autant qu'on puisse parler de projet sans dénaturer le mot.

A propos de projet urbain (et pour situer ce que Fribourg pense pouvoir montrer dans ce domaine), il semble bien que l'autorité communale confonde cette notion avec l'idée d'avenir de la ville à l'image des rues et impasses du même

nom dont les édiles montraient la médiocrité bucolique aux visiteurs étrangers (et admiratifs?) le 6 octobre dernier, à l'occasion de la «Journée Rue de l'Avenir» du Groupe-conseil romand pour la modération de la circulation (GCR).

S'il est vrai qu'il s'agit là d'infrastructures dont c'est le devoir et la tâche des pouvoirs publics de les concevoir et de les financer, il est d'autres tâches de première importance urbanistique dont l'autorité laisse le soin de la conception (et du profit) à l'initiative privée. Il n'y aurait là rien de pendable si les promoteurs-concepteurs avaient le souci d'agir aussi dans l'intérêt public et si les autorités appliquaient intelligemment et responsablement le système d'objectifs et des principes matériels du concept d'aménagement enfin adopté en 1976. Ça n'a évidemment pas été le cas pour plusieurs réalisations d'importance capitale, telle la conception et la construction récente du parking des Alpes. Ce n'est pas le cas non plus pour plusieurs projets en cours d'études.

«D'autres villes, je sais, nous offrent un bilan tout semblable : ce n'est pas une raison pour ne pas pleurer.»²

Mais comme l'écrivait en 1983 l'architecte-concepteur de l'infâme parking des Alpes : *«Il est parfaitement normal que certains architectes aient une activité plutôt intellectuelle que pratique dans la profession qu'ils exercent : en effet, le métier d'architecte présente aujourd'hui des facettes très diverses allant du théoricien pur jusqu'au praticien qui ne s'encombre malheureusement que fort peu de principes.»*

En ce qui concerne la forme urbaine, l'aménagement politico-administratif rejette l'architecture vers le domaine arbitrairement limité des objets bâtis, annulant ainsi toute réalité et toute virtualité de continuité urbaine. Il consacre toutes les ruptures et gère le «développement» de la ville en contribuant à la détruire.

Marco Polo dit encore :

«Si je te dis que la ville à laquelle tend mon voyage est discontinuée dans l'espace et dans le temps... tu ne dois pas en conclure qu'on doit cesser de la chercher.»¹

Jean Pythoud, architecte FAS

¹ Italo Calvino, «Les villes invisibles», Ed. du Seuil

² Marguerite Yourcenar, «Archives du Nord», Ed. Gallimard

POSTFACE

Dossier avons-nous dit? Dossier incomplet?
Survол plutôt que promenade?

Fribourg n'est pas un cas unique

Arrivé au terme de ces deux numéros, une constatation s'impose : Fribourg n'est pas un cas particulier. Ceci en dépit de ses caractéristiques propres.

Comme d'autres villes, la capitale a débordé de son territoire. Tentaculaire, elle s'étend sur les territoires des communes voisines qui, villages ou hameaux à l'origine, ne deviendront jamais ville. Parties de la ville, elles ne font pas la ville.

Les projets majeurs, tentatives de restructurer la ville, sont souvent contredits par la périphérie. Périphérie qui se «tertiarise» de plus en plus, reprenant des fonctions dévolues au centre-ville sans jamais devenir ville-centre, posant de nouveaux problèmes de fonctionnement et de visage.

Tel l'exemple du projet du plateau de Pérolles : prévue à cet endroit, la halle du Comptoir manifeste l'intention de s'installer à Granges-Paccot; le centre d'exposition et de loisirs avec salle de concerts, ou le théâtre du Wekhof sont concurrencés par Cenmusica à Givisiez, à moins que, comme le reste du projet de la Faye, celle-ci reste utopie — ou ruine.

Certaines boutiques, certains commerces et même l'habitation s'installent à l'écart de la ville, dans les zones d'activités, comme celle de Givisiez, modèle réduit, (mais néanmoins de taille, 1 Mio. de m²) d'un désordre de la ville, d'un désarroi de ses décideurs.

Il aurait fallu parler encore ...

Il aurait fallu parler de l'espace écologique, portion toujours plus congrue du territoire, véritable peau de chagrin. Il aurait fallu traiter le problème du difficile rapport entre le patrimoine architectural, sa protection et la continuité de la création de la ville. Il aurait fallu dire que les exemples d'architecture de qualité sont trop rares pour être significatifs pour la ville, que le recensement d'architecture contemporaine en cours risque de relever le fait que les objets de qualité, peu nombreux, ne tirent pas leur qualité de la relation qu'ils entretiennent avec l'espace urbain, mais plutôt de sa négation. Il aurait fallu parler absence du dessein de la ville, avant de parler absence de dessin. Plutôt que de routes, il aurait fallu parler des espaces publics et des usagers autres que les automobilistes.

Trop de choses tuées?

On peut parler de capitale, certes, mais peut-on parler de ville ? Et s'il n'y a plus de ville, c'est peut-être parce qu'il n'y a plus de citoyens? Comme tout le reste, la ville, le territoire sont devenus un objet de consommation dont on use et abuse, que l'on jette ou que l'on transforme en musée. La ville en sort meurtrie, transformée jusqu'à la méconnaissance.

Fribourg : une ville de ponts

Pont entre deux langues, entre deux parties de Suisse, pont entre le passé et le futur dont seul le premier est certain. Puisse la capitale trouver le chemin pour re-devenir ville, cité, retrouver cette notion de pont qui relie ce qui semble s'être séparé : la ville et sa campagne, la ville et ses habitants, l'urbain et le périurbain.

Quelle direction pour quelle ville?



BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- Plan d'aménagement local des communes de Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly et Villars-sur-Glâne
- Plan directeur régional du district de la Sarine, ACSAR 1979, Urbaplan et Robert-Grandpierre et Rapp SA
- Plan directeur cantonal «FR 87», OCAT (Office des constructions et de l'aménagement du territoire), 1987
- Cahiers de l'aménagement «Inventaires et analyses», OCAT, 1971-1985
- Plan de circulation pour la ville de Fribourg, expertise établie par M. K. Leibbrand, Dr. Ing., Prof. EPFZ, 1960
- Ville de Fribourg, Aménagement routier, bureau d'études techniques Schindelholz et Dénériaz SA, 1965
- Grand Fribourg, Plan directeur pour l'aménagement routier, bureau d'études techniques Schindelholz et Dénériaz SA, 1966
- Ville de Fribourg, Route de traversée, Rapport 1968, bureau d'études techniques Schindelholz et Dénériaz SA
- Plans directeurs de circulation, Ville de Fribourg, mars 1972
- Liaison routière Fribourg-Marly, Bureau d'urbanisme W. Tüscher, Département des Ponts-et-Chaussées, mars 1986
- Circulation : une affaire vitale, Ville de Fribourg, 1988
- Encyclopédie du canton de Fribourg, Office du Livre, 1977
- Fribourg : ville et territoire, G. Gaudard, C. Pfaff, R. Ruffieux, Ed. universitaires Fribourg, 1981
- UKPIK, cahiers de l'institut de géographie, Université de Fribourg
- Affaires publiques, magazine d'information pour la politique communale et cantonale, septembre 1990
- Pro Fribourg, bulletins trimestriels d'information
- Annuaire statistiques du canton de Fribourg, Direction de l'économie, des transports et de l'énergie
- Recensements fédéraux de la population
- Cartes nationales topographiques 1843 - 1987, région Fribourg, Office fédéral de la topographie

*Crédit photos : J.-M. Giossi, M. Egger, E. Gianora
Les extraits de cartes nationales sont reproduits avec l'autorisation de l'Office fédéral topographique.*

Enfin, nos remerciements vont à toutes les personnes qui ont bien voulu consacrer un peu de leur temps pour nous fournir la documentation et les informations nécessaires à la réalisation de ces quelques pages fribourgeoises.